

## Extractivisme artisanal du Cobalt et du Cuivre et Équité sociale en RD Congo

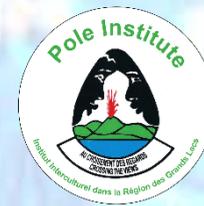
Points saillants entre Enlissements et Espérances au Haut-Katanga et au Lualaba

La présente recherche se penche sur les problèmes liés à l'extractivisme minier artisanal et à l'équité sociale dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en République Démocratique du Congo (RDC). Elle explore en profondeur le contexte socio-économique et politique de la gouvernance minière artisanale ainsi que les pratiques minières informelles, se concentrant principalement sur l'extraction du cobalt et du cuivre. La méthodologie de la recherche implique une analyse qualitative basée sur des entretiens, des observations et des études de cas, ainsi que la documentation. Les résultats mettent en évidence plusieurs enjeux majeurs tels que la gouvernance défailante du secteur minier artisanal, les conditions de travail précaires des exploitants miniers artisanaux, les relations ambiguës entre les acteurs du secteur, la gestion financière et la formalisation de l'activité. L'étude introduit également le concept d'"extractivisme" en lien avec l'artisanat minier pour refléter l'impact systémique de l'activité minière artisanale sur le capitalisme global, avec des conséquences environnementales et sociales aussi significatives que dans l'extractivisme industriel.

Dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, les conditions de travail précaires des mineurs artisanaux sont mises en avant, avec une absence de protection juridique et une faible implication des politiques publiques. Les coopératives minières, bien qu'essentielles, luttent pour se conformer aux réglementations, et les impacts socio-économiques et environnementaux ne sont pas pleinement exploités. L'intégration de l'artisanat minier dans les chaînes d'approvisionnement formel est limitée, laissant place à une économie informelle prédominante, et des défis tels que la sécurité sociale précaire et la fiscalité envahissante sont observés. En conclusion, la recherche souligne l'importance de considérer les enjeux éthiques et sociaux de l'extractivisme minier, proposant des recommandations spécifiques pour améliorer la situation locale, impliquant les acteurs de la gouvernance du secteur minier artisanal dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en RDC.



Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I, Ville de Goma / Nord-Kivu  
B.P. 72 Goma (RDC) / Tél.: (00243) 99 28 44 352  
Web site: [www.pole-institute.org](http://www.pole-institute.org) E-mail : [poleinst@pole-institute.org](mailto:poleinst@pole-institute.org), [poleinst@free.fr](mailto:poleinst@free.fr)



**Pole Institute**  
Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs

Dossier

Extractivisme artisanal du Cobalt et du Cuivre et Équité sociale en RD Congo

# Extractivisme artisanal du Cobalt et du Cuivre et Équité sociale en RD Congo

Points saillants entre Enlissements et Espérances  
au Haut-Katanga et au Lualaba

Les Éditions de Pole Institute



Pole Institute

Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs

**Extractivisme artisanal du Cobalt et du  
Cuivre et Équité sociale en RD Congo  
Points saillants entre Enlisements et Espérances  
au Haut-Katanga et au Lualaba**

Dr. Joël Baraka Akilimali

Dr. Nene Morisho Mwana Biningo

**Avec les contributions des chercheur(e)s de Pole Institute :**  
Cherif Sango Mugo, Jean-Michel Luhembwe, Anne-Marie Ka-  
Bongo, Nelly Mwange et Abdoul-Masilya

Dossier, Août 2023

Les Éditions de Pole Institute

## **POLE INSTITUTE**

### **Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.**

Son siège est basé à Goma, à l'Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et d'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.) ;
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée ;
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques ;
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

### **Finalité et but :**

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

### **Politique :**

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

### **Dossier**

Editeur responsable : Pole Institute  
Directeur de publication : Nene Morisho Mwana Biningo  
Rédacteur en chef : Nene Morisho Mwana Biningo

**Comité de rédaction** : - Nene Morisho Mwana Biningo  
- Jean-Pierre Kabirigi  
- Innocent Mpoze  
- Eugène Lubula

Pole Institute  
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I  
Ville de Goma / Nord-Kivu  
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)  
Tél.: (00243) 99 28 44 352  
Web site: [www.pole-institute.org](http://www.pole-institute.org)  
E-mail : [poleinst@pole-institute.org](mailto:poleinst@pole-institute.org), [poleinst@free.fr](mailto:poleinst@free.fr)

© Les Éditions de Pole Institute, 2023

ISBN : 978-2-493862-43-3 EAN : 9782493862433

Numéro de Dépôt Légal : 23.01.20.24.01

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

# Table des matières

Table des matières .....	1
Sigles et Abréviations.....	7
Liste des Tableaux et Figures .....	8
Résumé exécutif .....	9
I. Introduction générale.....	12
1.1. Introduction et contextualisation de la recherche .....	13
1.2. Méthodologie de la recherche.....	15
1.2.1. Définition et justification des lieux de collecte des données	15
1.2.2. Délimitation du terrain et Définition de l'échantillon de l'étude .....	16
1.2.3. Analyse des données :.....	17
1.3. Cadre théorique, conceptuel et contributions à la littérature .....	19
1.3.1. Cadre théorique et cadre conceptuel.....	19
1.3.2. Justification du Concept « extractivisme » artisanal à la place d'extraction artisanale .....	21
1.3.3. Revue de la littérature .....	24
1.3.3.1. Points saillants au cœur de la littérature dominante .....	24
1.3.3.2. Contributions de la présente recherche à la littérature :.....	34
1.4. Gouvernance du secteur de l'artisanat minier au Lualaba et au Haut- Katanga.....	36
1.4.1. Économie politique de l'artisanat minier : Processus et Acteurs aux Lualaba et Haut-Katanga .....	36
1.4.2. Les Coopératives minières comme acteur majeur de l'exploitation minière artisanale .....	38
1.4.3. Services publics spécialisés dans la gestion artisanale minière au Haut-Katanga et au Lualaba : SAEMAPE et EGC .....	40
1.4.3.1. Service d'Assistance et d'Encadrement de la production minière à petite échelle (SAEMAPE).....	40
1.4.3.2. Entreprise Générale du Cobalt (ECG).....	41
1.4.4. Réglementation pertinente des coopératives minières artisanale en RDC .....	42

II. Résultats de recherche au haut-Katanga : enjeux et défis de l'équité sociale dans l'extraction minière artisanale.....	48
2.1. Brève présentation des terrains d'étude dans la Province du Haut-Katanga.....	49
2.1.1. Province du Haut-Katanga.....	49
2.1.2. Ville de Lubumbashi.....	51
2.1.3. Territoire de Kipushi.....	52
2.1.4. Territoire de Kambove.....	54
2.2. Gouvernance du secteur minier artisanal au Haut-Katanga : regards croisés des acteurs stratégiques.....	56
2.2.1. La SAEMAPE et ses défis réels d'organiser les coopératives minières et de protéger les Zones d'exploitation artisanale contre les accaparements industriels.....	56
2.2.2. Conditions de Travail et défis institutionnels.....	57
2.2.3. Faible impact des Politiques publiques sur l'artisanat minier local.....	57
2.2.4. La Place des ONG et des Acteurs de la Société Civile.....	58
2.2.5. La Contribution économique des exploitants miniers artisanaux.....	58
2.2.6. L'Importance de la main-d'œuvre locale et de la gestion Post-Mine.....	58
2.2.7. Conclusion partielle, défis et perspectives.....	59
2.3. Conditions de travail des exploitants miniers artisanaux en territoire de Kambove : analyse transversale et étude de cas.....	60
2.3.1. Résultats généraux de la recherche sur la condition des exploitants miniers artisanaux en territoire de Kambove.....	60
2.3.2. Étude de cas et leçons socioéconomiques de quelques Zones d'exploitation artisanale (ZEA) en territoire de Kambove.....	63
2.3.2.1. Zone d'exploitation artisanale de Karajipopo.....	63
2.3.2.2. Zone d'exploitation artisanale de Kanfunda.....	64
2.3.2.3. Zone d'exploitation artisanale de Kinsuka 669.....	66
2.4. Conditions de travail des exploitants miniers artisanaux en territoire de Kipushi.....	66
2.4.1. Conflits entre creuseurs artisanaux et entreprises minières sur la mine historique de Kipushi.....	67
2.4.2. Précarité artisanale, revenus insuffisants, faible impact fiscal et prolifération de l'économie informelle à Kipushi.....	68

III.	Résultats de recherche au Lualaba : enjeux et défis de l'équité sociale dans l'extraction minière artisanale.....	70
3.1.	Brève présentation de la Province du Lualaba et des territoires de Lubudi et de Mutshatsha... ..	71
3.1.1.	<i>Province du Lualaba</i> .....	71
3.1.2.	<i>Ville de Kolwezi</i> .....	72
3.1.3.	<i>Territoire de Lubudi</i> .....	73
3.1.4.	<i>Territoire de Mutshatsha</i> .....	74
3.2.	Conditions de travail des exploitants miniers artisanaux à Lubudi et à Mutshatsha.....	76
3.2.1.	<i>Faible protection juridique et administrative des exploitants miniers artisanaux sur les lieux du travail</i> .....	76
3.2.2.	<i>Asymétrie d'informations et faible capacité de négociation des creuseurs artisanaux pour valoriser leurs droits et intérêts</i> .....	77
3.2.3.	<i>Afflux des sociétés chinoises, pressions sur les exploitations artisanales et dégradations des conditions de travail artisanal</i> .....	79
3.2.4.	<i>Conséquences sécuritaires des conflits politiques et tribaux entre les creuseurs sur fond des rivalités entre l'UDPS et l'UNAFEC (JUNAFEC)</i> .....	81
3.2.5.	<i>Sécurité sociale précaire, fiscalité envahissante et faible investissement public en faveur des exploitants miniers artisanaux</i> ....	82
3.3.	Économie informelle et chaînes d'approvisionnement de l'artisanat minier .....	85
3.3.1.	<i>Acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement informel de l'artisanat minier au Lualaba</i> .....	85
3.3.2.	<i>Intégration du secteur minier artisanal dans les chaînes d'approvisionnement formelles au Lualaba</i> .....	87
3.3.3.	<i>Enjeux et défis de l'utilisation des revenus miniers artisanaux dans les communautés locales au Lualaba</i> .....	89
IV.	Conclusion et recommandations de l'étude.....	92
4.1.	Renforcement de la gouvernance minière et de la transparence... ..	95
4.2.	Amélioration des conditions de travail et de sécurité.....	95
4.3.	Promotion d'une équité sociale effective .....	96
4.4.	Renforcement de l'éducation et de la sensibilisation .....	96
4.5.	Promotion d'une intégration Post-Mine durable .....	96

4.6.	Promotion d'une collaboration multilatérale.....	96
4.7.	Renforcement de la recherche et de la surveillance.....	97
4.8.	Investissement dans la diversification économique.....	97
4.9.	Renforcement des capacités locales.....	97
4.10.	Responsabilité sociale des entreprises (RSE) en conflit avec les exploitants miniers artisanaux : .....	98
4.11.	Implication consolidée des acteurs locaux dans la gouvernance minière .....	98
4.12.	Innovation technologique et sociale : .....	99
4.13.	Lutte contre la corruption, la politisation des carrés miniers et la présence des militaires FARDC et services administratifs envahissants..	99
4.14.	Amélioration de la structuration des coopératives minières.....	99
4.15.	Renforcement des relations entre exploitants artisanaux et acteurs du secteur minier par le dialogue et la médiation.....	100
4.16.	Stratégies de gestion financière et renforcement des capacités des exploitants artisanaux.....	100
4.17.	Promotion de l'intégration formelle de l'artisanat minier informel dans l'économie formelle nationale .....	101
4.18.	Renforcement des capacités des exploitants miniers artisanaux en gestion et conformité aux normes de traçabilité : .....	101
	Bibliographie .....	103

## Sigles et Abréviations

<b>ARECOMS</b>	: Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques
<b>ASM</b>	: Artisanal and small-scale mining (Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle)
<b>BGR</b>	: Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (Federal Institute for Geosciences and Natural Resources – Allemagne)
<b>CAID</b>	: Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement
<b>EGC</b>	: Entreprise Générale du Cobalt
<b>EPI</b>	: Equipements de Protection Individuelle
<b>FEC</b>	: Fédération des Entreprises du Congo
<b>GECAMINES</b>	: Générale des Carrières et des Mines
<b>GIZ</b>	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (German Corporation for International Cooperation)
<b>JUNAFEC</b>	: Jeunesse de l'Union Nationale des Fédéralistes du Congo, branche de l'UNAFEC
<b>KCS</b>	: Kamo Consumer Substation
<b>KICO</b>	: Kipushi Corporation
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>SAEMAPE</b>	: Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière à Petite Echelle
<b>TFM</b>	: Tenke Fungurume Mining
<b>UDPS</b>	: Union pour la Démocratie et le Progrès Social
<b>UNAFEC</b>	: Union Nationale des Fédéralistes du Congo
<b>ZEA</b>	: Zones d'Exploitation Artisanale

## Liste des Tableaux et Figures

Tableau 1. Échantillon de l'étude

Tableau 1. Les grandes entreprises du territoire de Mutshatsha

Figure 1. Cartographie de l'exploitation minière artisanale du Cobalt-Cuivre

Figure 2. Carte du Haut-Kataga

Figure 3. Carte Ville de Lubumbashi

Figure 4. Carte du territoire de Kipushi.

Figure 5. Carte du territoire de Kambove

Figure 6 : Carte de la Province du Lualaba

Figure 7. Carte administrative du territoire du Lubudi

Figure 8. Carte du territoire de Mutshatsha

## Résumé exécutif

Cette recherche examine les enjeux de l'extractivisme minier artisanal et de l'équité sociale dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en République Démocratique du Congo. Le contexte socio-économique et politique de la région ainsi que les pratiques minières informelles et leurs implications sont explorés en profondeur dans le sens de mieux cerner les enjeux et les défis des processus extractifs artisanaux du cobalt et du cuivre. Le secteur artisanal, malgré son importance économique et sociale, est confronté à des défis complexes en termes de gouvernance, de conditions de travail, d'équité sociale et d'intégration économique. La présente recherche a analysé ces enjeux et défis cruciaux et a formulé des recommandations alignées sur les standards internationaux pour améliorer la situation locale de l'artisanat minier.

La méthodologie adoptée comprend documentation, une analyse qualitative basée sur des entretiens, des observations et des études de cas. Les résultats révèlent des défis majeurs dans la gouvernance du secteur minier artisanal, les conditions de travail des artisans, les relations entre les acteurs du secteur, la gestion financière et la formalisation de l'activité. Une innovation conceptuelle est présentée en remplaçant le terme « extraction artisanale » par « extractivisme », reflétant ainsi la portée systémique de l'insertion de cette activité dans la dynamique globale du capitalisme avec impacts environnementaux destructeurs et sociaux inégalitaires aussi importants que dans l'extractivisme industriel.

Une vue d'ensemble de la gouvernance du secteur de l'artisanat minier dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba est présentée. L'économie politique de l'artisanat minier est explorée, en mettant en avant les processus et les acteurs clés qui influencent cette activité. L'importance des coopératives minières est soulignée en tant qu'acteurs majeurs de l'exploitation minière artisanale. Les services administratifs miniers impliqués dans la gestion minière artisanale notamment la SAEMAPE et l'ECG et leurs défis contemporains ainsi que la réglementation pertinente des coopératives minières sont également examinés.

Au Haut-Katanga, l'étude souligne la précarité des conditions de travail, l'absence de protection juridique, et la faible implication des politiques publiques. Les coopératives minières ont un rôle essentiel, mais leur structuration est insuffisante et elles luttent pour se conformer aux réglementations. Les impacts socio-économiques et environnementaux ne sont pas pleinement exploités. Dans le Lualaba, la précarité des conditions de travail persiste également, exacerbée par l'afflux de sociétés chinoises et les rivalités politiques dans le contrôle des carrés miniers sur fond des règlements des comptes politiques et tribaux. L'intégration de l'artisanat minier dans les chaînes d'approvisionnement formelles est limitée, et l'économie informelle domine. Les défis incluent la sécurité sociale précaire et la fiscalité envahissante.

L'analyse de l'impact de l'extractivisme minier sur l'équité sociale a mis en évidence un tableau contrasté. L'exploitation minière artisanale a engendré une croissance économique significative, générant des revenus substantiels dans l'approvisionnement minier international, mais qui n'ont pas été tracés sur le compte des exploitants miniers artisanaux, mais sur le compte des négociants industriels ou semi-industriels. Cependant, ces bénéfices ne se sont pas toujours traduits par une amélioration équitable des conditions de vie des communautés locales. Les travailleurs miniers, en particulier les mineurs artisanaux, ont souvent été confrontés à des conditions précaires, à des risques pour leur santé et à des niveaux inacceptables d'exploitation. Il est clair que l'exploitation minière, bien que source d'espoir économique, peut également devenir un enlèvement social si des mesures adéquates ne sont pas prises pour garantir la redistribution équitable des avantages.

Les défis de gouvernance, tels qu'observés dans les interviews avec les acteurs stratégiques de la région, ont révélé un paysage complexe de réglementations et de pratiques. Les coopératives minières, en tant que mécanismes potentiels de responsabilisation locale, ont été confrontées à des problèmes de représentation, de transparence et de gestion inadéquate. Les acteurs étatiques et non étatiques ont exprimé des préoccupations quant à la mise en œuvre efficace des politiques et des

réglementations, soulignant le besoin d'une coordination plus étroite et d'une application plus rigoureuse.

L'aspiration à une équité sociale renforcée, tant dans les avantages économiques que dans la qualité de vie des communautés, résonne tout au long de ce dossier. Cependant, il est clair que cette aspiration n'est pas garantie et nécessite des actions ciblées et des politiques spécifiques. La tension entre les espoirs de développement et les réalités complexes de l'extractivisme minier met en évidence la nécessité d'une approche holistique et équilibrée, qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales de manière harmonieuse.

En fin de compte, ce dossier de recherche souligne l'importance cruciale de la prise en compte des enjeux éthiques et sociaux dans le contexte de l'extractivisme minier au Haut-Katanga et au Lualaba. Pour apporter de l'espoir à ces problématiques d'enlisement, des recommandations spécifiques sont formulées à l'attention d'acteurs divers impliqués dans le secteur minier artisanal dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en RDC.



# I. Introduction générale

## 1.1. Introduction

Le secteur artisanal de l'exploitation du cobalt en République Démocratique du Congo (RDC) a attiré une attention croissante de la part des pouvoirs publics congolais. L'émergence de l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC) en tant qu'organe public chargé de superviser le secteur artisanal du cobalt témoigne de cette volonté d'encadrer les activités des artisans miniers. Cette recherche examinera le rôle de l'EGC et d'autres services créés au cours de la décennie passée (SAEMAPE, Cadastre minier, etc.) pour réglementer et soutenir le secteur artisanal du cobalt et du cuivre. Nous chercherons à comprendre comment ces initiatives gouvernementales ont influencé les conditions de travail des artisans miniers, l'équité sociale, et les droits humains dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Pour y arriver, cette recherche sera principalement orientée vers la compréhension du fonctionnement du secteur minier artisanal au Haut-Katanga et au Lualaba, de ses enjeux, de ses défis, et des problèmes qui l'entourent, pour ainsi définir des pistes de travail pouvant lui permettre d'intervenir sous différents axes et assoir des activités concrètes, en vue de participer activement à l'amélioration du fonctionnement du secteur minier artisanal du Haut Katanga et de Lualaba pour l'intérêt ultime de leurs exploitants miniers artisanaux et par rebondissement leurs populations locales suite à cette recherche, nous espérons mettre en évidence les défis et les opportunités qui se présentent dans le secteur artisanal du cuivre et du cobalt en RD Congo.

Par ailleurs, la demande internationale croissante en cuivre, cobalt et autres terres rares pour alimenter la transition énergétique mondiale place le Congo au centre des enjeux économiques, sociaux et environnementaux globaux. Alors que ces minerais sont essentiels à la fabrication de technologies vertes et durables, tels que les batteries pour les véhicules électriques et les systèmes de stockage d'énergie, leur extraction soulève des préoccupations sur les conséquences sociales et

environnementales de l'exploitation minière artisanale. Ainsi, cette recherche examinera comment l'augmentation de la demande internationale pour ces minerais influe sur les pratiques d'exploitation artisanale du cuivre et du cobalt. Nous analyserons les effets de cette demande sur les conditions de travail des artisans, les droits humains et l'équité sociale dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. De plus, nous étudierons les conséquences environnementales de l'exploitation minière artisanale, y compris les risques pour la santé des communautés locales et les écosystèmes régionaux. Nous espérons que nos conclusions encourageront les acteurs internationaux à soutenir des pratiques minières plus respectueuses de l'environnement et des droits humains, tout en garantissant une juste rémunération pour les artisans miniers.

Cette recherche vise à apporter un éclairage complet sur l'extractivisme minier artisanal du cuivre et du cobalt en RDC, en considérant à la fois les initiatives gouvernementales pour encadrer le secteur et les enjeux mondiaux liés à la transition écologique. Les résultats obtenus permettront de mieux comprendre l'impact des politiques gouvernementales sur les conditions de travail des exploitants miniers artisanaux et sur les communautés locales, ainsi que les répercussions de la demande internationale croissante sur l'environnement et les droits humains. Sur la base de ces constats, des orientations et des recommandations pourront être formulées pour améliorer la gouvernance du secteur artisanal, renforcer les droits des artisans et promouvoir une intégration plus équitable dans les chaînes d'approvisionnement formelles. Nous espérons que nos analyses contribueront à sensibiliser les parties prenantes, y compris les décideurs politiques, les entreprises minières, les organisations de la société civile et les acteurs internationaux, sur l'importance de prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux de l'exploitation artisanale des minerais. En identifiant les points saillants entre enlisements et espoirs, nous espérons formuler des recommandations pertinentes pour favoriser un développement plus durable et équitable dans cette région stratégique pour la transition énergétique mondiale. Ce rapport sera une ressource précieuse pour les chercheurs, les étudiants et les experts qui s'intéressent à l'extractivisme minier, aux

enjeux de la transition énergétique et aux dynamiques socio-économiques en RD Congo.

## **1.2. Méthodologie de la recherche**

La recherche empirique s'est déroulée dans les Provinces du Lualaba et du Haut-Katanga dans la partie Sud de la RD Congo du 1er Juin au 13 juillet 2023. La méthodologie adoptée pour cette étude est principalement qualitative, permettant ainsi d'approfondir les questions sociales, économiques et environnementales liées à l'extraction minière artisanale et ses défis/opportunités pour l'équité sociale.

### ***1.2.1. Définition et justification des lieux de collecte des données***

Toute méthodologie rigoureuse exige la délimitation des lieux de la collecte des données autour des choix et justifications pertinents pour mener à l'atteinte des objectifs adaptés aux réalités étudiées. Ainsi, dans le cadre de la présente recherche nous avons respectivement choisi deux provinces de la République Démocratique du Congo ci-haut identifiées. Pour chacune de ces provinces, nous avons restreint le choix d'étude aux territoires qui s'avèrent pertinents pour l'exploitation artisanale du cobalt et/ou du cuivre d'autant plus qu'il y a une forte concurrence avec les exploitants industriels qui réduisent les marges des manœuvres des exploitants artisanaux dans plusieurs territoires. Ainsi, la collecte des données s'est limitée aux territoires et villes, ci-après :

*a. Dans la province du Haut-Katanga :*

- Ville de Lubumbashi,
- Territoire de Kambove et
- Territoire de Kipushi,

*b. Dans la province du Lualaba*

- Ville de Kolwezi,
- Territoire de Lubudi et
- Territoire de Mutshatsha.

La justification du choix de ces territoires (Kambove, Kipushi, Lubudi, Mutshatsha) a été dictée pour rappel par le fait que ce sont ces territoires

qui connaissent, considérablement, l'exploitation minière artisanale. Par ailleurs, le choix des villes (Lubumbashi et Kolwezi), respectivement chefs-lieux des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba tient compte du fait que c'est à partir d'elles que les chercheurs ont eu un aperçu général de la gouvernance du secteur minier artisanal dans la mesure où elles hébergent les sièges des institutions provinciales politiques, administratives, économiques et sociales impliquées dans la gouvernance du secteur minier artisanal dans les deux provinces respectives.

### *1.2.2. Délimitation du terrain et Définition de l'échantillon de l'étude*

La collecte des données a impliqué un total de 60 personnes ayant fait l'objet des entretiens semi-structurés et/ou des entretiens libres, réparties dans les différentes zones d'intervention de la recherche. Voici la répartition des interviewés par zone :

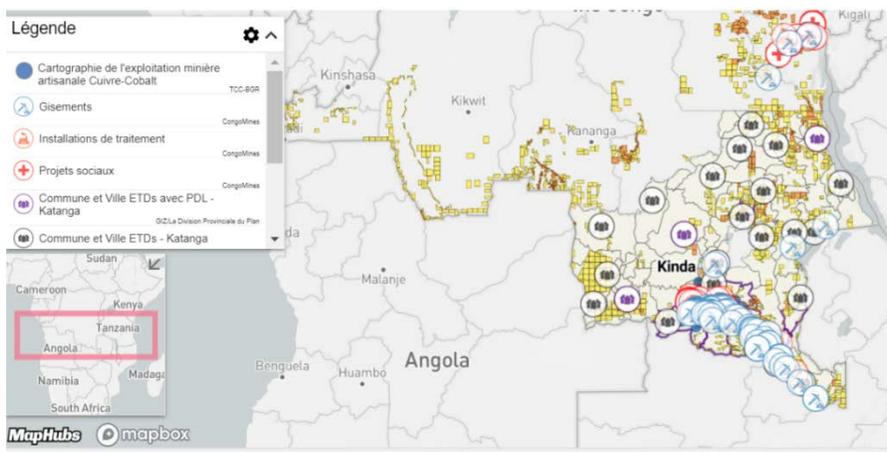
**Tableau 1. Échantillon de l'étude**

Lieu	Province du Haut-Katanga			Province du Lualaba		
	Ville de Lubumbashi	Territoire de Kambove	Territoire de Kipushi	Ville de Kolwezi	Territoire de Lubudi	Territoire de Mutshatsaha
<b>Profil</b>	3 acteurs administratifs des mines (division, cadastre, etc.	10 exploitants miniers artisanaux	10 exploitants miniers artisanaux	3 acteurs administratifs des mines (division, cadastre, etc.	10 exploitants miniers artisanaux	10 exploitants miniers artisanaux
	1 acteur politique			1 acteur politique		
	5 membres de la société civile et ONG			5 membres de la société civile et ONG		
	1 négociant minier affilié à la (FEC)			1 négociant minier affilié à la (FEC)		
<b>Total</b>	10 acteurs	10 acteurs	10 acteurs	10 acteurs	10 acteurs	10 acteurs

Il ressort de ce tableau le constat que l'étude porte sur deux provinces méridionales du Congo à savoir le Haut-Katanga et le Lualaba avec un focus sur deux villes (Kolwezi et Lubumbashi) et sur 4 territoires (Kipushi, Kambove, Lubudi et Mutshatsha). On trouve dans cette partie

une importante activité d'exploitation minière à la fois industrielle et artisanale du cuivre et du cobalt comme en témoigne la carte ci-après produite par l'organisation CONGO-MINES :

**Figure 1. Cartographie de l'exploitation minière artisanale du Cobalt-Cuivre**



Source : CONGO-MINES (<https://maps.congomines.org/#4.45/-8.4/25.5>)

### **1.2.3. Analyse des données :**

L'analyse des données dans ce rapport de recherche a été réalisée de manière méthodique et rigoureuse, conformément à l'approche qualitative choisie. Le processus d'analyse qualitative s'est constitué à travers les principales étapes d'analyse des données ci-après :

#### **a. Transcription des entretiens :**

Une fois les entretiens réalisés avec les participants, l'équipe de recherche a procédé à la transcription intégrale des enregistrements. Cette étape cruciale a permis de disposer d'un texte écrit des entretiens, facilitant ainsi leur traitement et leur analyse.

#### **b. Codage des données :**

Après la transcription, les données ont été codées. Le codage a consisté à identifier les thèmes, les sujets et les idées clés qui émergent des entretiens. Pour ce faire, l'équipe de recherche a utilisé des logiciels

d'analyse de texte ou a effectué un codage manuel en attribuant des codes aux passages pertinents. Ces codes ont été définis en fonction des objectifs de la recherche et des questions du guide d'entretien.

**c. Catégorisation thématique :**

Une fois les données codées, l'équipe de recherche a regroupé les codes similaires pour former des catégories thématiques. Ces catégories représentent les principaux sujets abordés dans les entretiens, tels que la gouvernance du secteur minier, les conditions de travail, les conflits, les enjeux environnementaux, les flux économiques dans l'approvisionnement artisanal, etc.

**d. Analyse des motifs récurrents :**

En examinant les données codées et catégorisées, l'équipe de recherche a recherché des motifs récurrents et des tendances au sein des différentes catégories thématiques. Cela a permis de dégager des conclusions solides et de mettre en évidence les problématiques les plus importantes liées à l'extractivisme minier artisanal du cuivre et du cobalt dans la région.

**e. Triangulation des données :**

Pour assurer la fiabilité des résultats, l'équipe de recherche a pratiqué la triangulation des données. Cela a impliqué de comparer les informations obtenues à partir des entretiens avec d'autres sources, telles que des documents officiels, des études antérieures ou des données statistiques. Cette démarche a permis de confirmer ou d'infirmer les constats et de renforcer la validité des conclusions.

**f. Interprétation et rédaction du rapport :**

Une fois l'analyse des données effectuée, l'équipe de recherche a interprété les résultats de manière approfondie et nuancée. Les conclusions ont été présentées de manière claire et cohérente dans le rapport, accompagné d'analyses détaillées pour expliquer les implications et les enjeux.

## **g. Réflexivité :**

Tout au long du processus d'analyse, l'équipe de recherche a fait preuve de réflexivité, c'est-à-dire d'une prise de conscience continue de ses propres biais et préjugés. Cette démarche permet d'éviter une interprétation biaisée des données et de garantir l'objectivité de l'analyse. Les résultats obtenus ont été présentés de manière claire et éclairante, permettant de fournir des informations pertinentes sur l'extractivisme minier artisanal du cuivre et du cobalt et ses implications en matière d'équité sociale et de développement durable au Lualaba et au Haut-Katanga.

## **1. 3. Cadre théorique, conceptuel et contributions à la littérature**

### *1.3.1. Cadre théorique et cadre conceptuel*

Le cadre théorique de cette recherche repose sur plusieurs concepts clés liés à l'extractivisme minier artisanal du cobalt et du cuivre en RD Congo. Parmi ces concepts, on retrouve :

- **L'extractivisme :**

Ce concept (Harvey, 2014) désigne le processus d'extraction intensive et souvent non durable des ressources naturelles, qui peut entraîner des conséquences sociales, économiques et environnementales importantes. L'auteur David Harvey (2014) est une référence incontournable dans le domaine de l'extractivisme. Dans son ouvrage « *Seventeen Contradictions and the End of Capitalism* », il explore les contradictions inhérentes à l'accumulation du capital, en mettant en évidence l'exploitation intensive des ressources naturelles dans le cadre du capitalisme mondial.

- **L'artisanat minier :**

Ce terme (Lahiri-Dutt, 2018) fait référence aux activités minières réalisées de manière traditionnelle et informelle, souvent par de petits groupes d'individus, sans l'intervention d'entreprises minières formelles. Kuntala Lahiri-Dutt (2018), une géographe renommée, a

largement contribué à la recherche sur l'artisanat minier. Dans son livre « Gendering the Field: Towards Sustainable Livelihoods for Mining Communities », elle analyse les implications sociales et économiques de l'exploitation minière artisanale, notamment en mettant en évidence les rôles de genre dans ces activités.

- **L'équité sociale :**

Ce concept (Sen, 1992) renvoie à la distribution juste et équitable des ressources et des opportunités au sein d'une société, permettant à tous les individus d'accéder aux mêmes droits et avantages. Le concept d'équité sociale est étroitement lié aux travaux d'Amartya Sen (1992), économiste et philosophe. Dans son ouvrage « Inequality Reexamined, » Sen explore les aspects sociaux, politiques et économiques de l'équité, en soulignant l'importance de l'accès équitable aux ressources et aux opportunités pour le bien-être des individus.

- **Les conflits sociaux :**

Ce concept (Galtung, 1969) désigne les tensions et les affrontements entre différents acteurs sociaux en raison de divergences d'intérêts, de besoins ou de valeurs. Johan Galtung (1969), sociologue et chercheur en résolution des conflits, a développé la notion de conflits sociaux. Dans son ouvrage « Violence, Peace, and Peace Research, » il identifie les sources de conflits et propose des stratégies pour les résoudre de manière pacifique.

Le cadre conceptuel de cette recherche est centré sur l'analyse des points saillants entre les enlissements et les espérances concernant l'extractivisme minier artisanal du cobalt et du cuivre au Haut-Katanga et au Lualaba. Les enlissements font référence aux obstacles, aux problèmes et aux défis rencontrés dans le secteur minier artisanal, tels que les conflits, les violations des droits humains, les conditions de travail précaires et l'exploitation illégale. Les espérances représentent quant à elles les opportunités, les pistes de solutions et les initiatives visant à améliorer l'équité sociale, à promouvoir un développement plus

durable et à favoriser une intégration plus équitable dans les chaînes d'approvisionnement formelles.

En reliant ces concepts aux travaux d'auteurs pertinents, le cadre théorique de cette recherche fournit une base solide pour comprendre et analyser l'extractivisme minier artisanal du cobalt et du cuivre en RD Congo. Ces auteurs ont apporté des contributions significatives dans leurs domaines respectifs, ce qui permet d'enrichir l'analyse et d'approfondir la compréhension des enjeux liés à cette pratique minière spécifique. Il est essentiel de noter que d'autres auteurs sont également pertinents et nous les mobilisons pour approfondir la revue de littérature, en fonction des sujets spécifiques abordés dans la recherche. La revue de littérature plus ou moins exhaustive et diversifiée dans le point suivant nous permet de nuancer les analyses et d'apporter une perspective plus complète sur l'extractivisme artisanal, l'équité sociale et le développement durable en RD Congo.

### ***1.3.2. Justification du Concept « extractivisme » artisanal à la place d'extraction artisanale***

Le terme « extractivisme » a généralement été utilisé pour décrire le modèle économique de grandes multinationales qui exploitent massivement les ressources naturelles, souvent au détriment de l'environnement et des populations locales. Ce modèle est souvent critiqué pour ses conséquences néfastes sur les écosystèmes et les droits humains.

Toutefois, l'utilisation du terme « extractivisme artisanal » dans le contexte congolais prend en compte une réalité spécifique qui diffère du modèle industriel traditionnel. Alors que l'extractivisme industriel implique généralement des opérations à grande échelle avec des investissements massifs, l'extractivisme minier artisanal fait référence à des exploitations minières à petite échelle, gérée par des mineurs artisanaux locaux, souvent de manière informelle. Au Congo, l'extractivisme minier artisanal du cobalt et du cuivre est très répandu dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Ces régions regorgent de gisements de minéraux précieux, attirant de nombreux mineurs artisanaux qui exploitent ces ressources pour leur subsistance. Cependant, l'extractivisme

minier artisanal pose également des problèmes importants sur le plan environnemental et social.

D'une part, les exploitations minières artisanales utilisent souvent des méthodes assez sophistiquées et destructrices, comme l'utilisation de produits chimiques toxiques comme le mercure, qui peuvent contaminer les sols et les sources d'eau, mettant en danger la santé des mineurs et des populations locales. Les exploitations artisanales peuvent également entraîner la déforestation, la dégradation des terres et la perte de biodiversité. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, son efficacité en termes de production est importante comme en témoigne Adrew Gulley qui montre qu'entre 2000 et 2020, la demande de cobalt pour la fabrication de batteries a été multipliée par 26. Cet auteur renseigne qu'au regard de la diminution de la production minière industrielle de cobalt au début et au milieu des années 2000 cela a conduit de nombreuses entreprises chinoises à acheter des minerais à des mineurs artisanaux. Cette étude renseigne que la production artisanale est principalement exportée vers la Chine ou transformée en RDC par des entreprises chinoises. Une moyenne de 72 à 79 % de la production artisanale a été transformée dans des installations en RDC de 2016 à 2020.

D'autre part, l'extractivisme minier artisanal peut être associé à des conflits fonciers et des tensions sociales, car l'accès aux ressources minières peut être source de rivalités et de disputes entre différentes communautés locales et les élites politiques interposées. De plus, l'absence de régulation formelle peut conduire à des conditions de travail précaires pour les mineurs artisanaux, avec des risques élevés de violations des droits humains. Ainsi, bien que l'extractivisme minier artisanal soit différent de l'extractivisme industriel en termes d'échelle et de méthodes d'exploitation, il présente également des défis significatifs en matière de durabilité environnementale et de protection des droits humains. Le choix d'utiliser le terme « extractivisme artisanal » plutôt qu'« extraction artisanale » souligne donc l'importance de reconnaître ces défis spécifiques et d'aborder les problèmes uniques liés à cette pratique minière dans le contexte congolais. Dans ce contexte, il est essentiel de développer des approches et des politiques qui prennent en

compte les réalités complexes de l'extractivisme minier artisanal au Congo.

En clair, suite à l'analyse du contexte congolais, il est essentiel de reconnaître que l'extractivisme minier artisanal présente des défis et des conséquences similaires à l'extractivisme industriel, bien que les échelles et les méthodes d'exploitation diffèrent. Les exploitations minières artisanales, bien que de moindres envergures peuvent néanmoins causer des dégâts environnementaux importants, compromettant la santé des communautés locales et fragilisant les écosystèmes.

Le recours à des méthodes brutales et sophistiquées dans l'extractivisme minier artisanal peut s'expliquer par la précarité des conditions de vie des mineurs artisanaux. Confrontés à une lutte pour leur subsistance, ils peuvent être amenés à adopter des pratiques non durables pour maximiser leurs revenus à court terme, sans tenir compte des impacts à long terme sur l'environnement et leur propre bien-être. En l'absence de réglementations formelles et de soutien financier, les mineurs artisanaux peuvent se retrouver pris dans un cercle vicieux de dégradation de l'écosystème et de conditions de travail difficiles, ce qui peut conduire à des conséquences néfastes pour les générations futures. Cependant, il est important de noter que l'extractivisme minier artisanal peut également représenter une source de revenus vitale pour de nombreuses communautés locales. Dans certaines régions, les minéraux extraits artisanalement peuvent être une ressource cruciale pour l'économie locale et la subsistance des populations. Ainsi, la transition vers des pratiques minières plus durables doit être abordée de manière holistique, en prenant en compte les réalités socio-économiques des communautés locales et en mettant en place des alternatives viables pour assurer leur bien-être économique tout en préservant l'environnement. En réponse à ces défis, il est nécessaire de mettre en place des politiques de régulation et des cadres légaux adaptés à l'extractivisme artisanal. Cela inclut l'établissement de normes environnementales et sociales pour guider les pratiques minières, ainsi que la création de mécanismes de soutien aux mineurs artisanaux pour les aider à adopter des pratiques plus durables. La formation, l'accès à des technologies plus respectueuses de

l'environnement, et des incitations financières peuvent jouer un rôle clé dans cette transition. Enfin, le renforcement des capacités des acteurs locaux, y compris les communautés, les organisations de la société civile et les autorités locales, est essentiel pour garantir une gestion durable des ressources minières. En impliquant tous les acteurs pertinents dans le processus décisionnel, il est possible de développer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque région, tout en promouvant l'équité sociale, la protection de l'environnement et le développement durable.

L'utilisation du terme « extractivisme artisanal » met donc en lumière les défis uniques et complexes de cette pratique minière dans le contexte congolais. Bien que les échelles et les méthodes d'exploitation diffèrent de l'extractivisme industriel, les conséquences environnementales et sociales peuvent être tout aussi graves. La recherche de solutions durables implique une approche intégrée qui prend en compte les réalités locales, les besoins des communautés, et les impératifs de préservation de l'écosystème. Cela nécessitera une collaboration étroite entre les acteurs locaux, les gouvernements et les organisations internationales pour promouvoir une exploitation minière plus responsable et équitable en RD Congo.

### *1.3.3. Revue de la littérature*

#### *1.3.3.1. Points saillants au cœur de la littérature dominante*

Nous n'avons pas la prétention de ressortir une littérature exhaustive sur une question de recherche qui inclut plusieurs paramètres, plusieurs disciplines de recherche et plusieurs acteurs sociaux, politiques, économiques, culturels et ce avec des angles d'intervention qui sont différents les uns des autres. Cependant, nous avons mobilisé des efforts pour identifier les points saillants qui dominent la littérature sur l'équité sociale en rapport avec l'extraction artisanale du cobalt et du cuivre dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo. Ainsi, les points saillants identifiés sont : la Demande artisanale du cobalt et du cuivre sous-estimée, mais en chiffres importants et toujours croissants (1) ; les Impacts environnementaux et

sanitaires des exploitations minières graves sur les catégories artisanales et les populations locales (2) ; la Gouvernance des droits humains et du contrôle formalisé du secteur artisanal du cobalt et du cuivre au Haut-Katanga et au Lualaba (3) ; l'économie politique du cobalt et du cuivre comme indicateur des enjeux d'accès et de contrôle d'une ressource stratégique à la transition énergétique (4) ; la Traçabilité minière difficile et Chaîne de valeur du cobalt et du cuivre faible pour les acteurs locaux encore exploités (5) ; les Conditions de travail des artisans miniers dans le Haut-Katanga et le Lualaba (6).

**(1) La Demande artisanale du cobalt et du cuivre sous-estimée, mais en chiffres importants et toujours croissants.**

Une étude intéressante menée par Adrew Gulley montre qu'entre 2000 et 2020, la demande de cobalt pour la fabrication de batteries a été multipliée par 26. Elle renseigne qu'au regard de la diminution de la production minière industrielle de cobalt au début et au milieu des années 2000 a conduit de nombreuses entreprises chinoises à acheter des minerais à des mineurs artisanaux de cobalt en République démocratique du Congo (RDC), dont beaucoup se sont révélés être des enfants. Cette étude renseigne que la production artisanale est principalement exportée vers la Chine ou transformée en RDC par des entreprises chinoises. Une moyenne de 72 à 79 % de la production artisanale a été transformée dans des installations en RDC de 2016 à 2020. En tant que telles, ces installations peuvent être des points de contrôle potentiels pour la production artisanale et ses consommateurs en aval. Cette constatation peut aider à soutenir les initiatives d'approvisionnement responsable et à mieux lutter contre les abus liés à l'exploitation minière artisanale du cobalt en concentrant les efforts locaux sur les installations de traitement artisanal par lesquelles transite la majeure partie de la production artisanale de cobalt (Gulley, 2020). L'étude de Brett Zeuner explore comment la décision d'inclure ou d'exclure le cobalt artisanal congolais des chaînes d'approvisionnement implique des questions plus larges de pouvoir de négociation, de stabilité politique et de dépendance à l'égard des ressources. Cet auteur élargit la réflexion pour explorer comment l'inclusion du cobalt artisanal dans la chaîne

d'approvisionnement pourrait avoir un impact sur la stabilité politique et la corruption en RDC, plutôt que de se concentrer sur la façon dont les acheteurs occidentaux ou chinois de véhicules électrifiés, par exemple, pourraient percevoir la pertinence de la chaîne d'approvisionnement du produit. En établissant un lien entre l'exploitation artisanale du cobalt, les sociétés minières multinationales et les questions politiques plus larges présentes en RDC, les décideurs peuvent mieux considérer les résultats actuels et historiques comme faisant partie d'une économie politique plus large qui comprend à la fois l'exploitation minière artisanale et multinationale. En outre, ce document espère fournir un argument solide en faveur de l'inclusion transparente et intentionnelle du cobalt artisanal dans les chaînes d'approvisionnement des véhicules électrifiés afin de rendre la transition vers un transport à faible émission de carbone plus durable grâce à l'amélioration des mesures de durabilité sociale en RDC (Zeuner, B. (2018).

## **(2) Impacts environnementaux et sanitaires des exploitations minières graves sur les catégories artisanales et les populations locales**

L'étude de Nkulu, Haufroid, Saenen et Kayembe montre à partir d'une étude de cas réalisée dans la ville de Kolwezi que les personnes vivant dans un quartier transformé en mine artisanale de cobalt présentaient des niveaux de cobalt dans l'urine et le sang beaucoup plus élevés que les personnes vivant dans une zone de contrôle voisine. Les différences étaient les plus marquées chez les enfants, chez qui ils ont également trouvé des preuves de dommages oxydatifs de l'ADN liés à l'exposition. On savait déjà que l'extraction et le traitement industriels des métaux avaient entraîné une grave pollution de l'environnement dans la région. Cette étude de terrain fournit des preuves empiriques nouvelles et solides que l'extraction artisanale du cobalt qui prévaut en République démocratique du Congo peut causer des dommages toxiques aux communautés vulnérables. Cela renforce la conclusion selon laquelle la chaîne d'approvisionnement en cobalt actuelle n'est pas durable (Nkulu, Haufroid, Saenen et Kayembe, Nemery, 2018). Une autre étude menée dans la ceinture de cuivre africaine démontre des

dysfonctionnements érectiles avec un taux plus élevé chez des personnes impliquées dans l'exploitation minière du cuivre et du cobalt dans cette zone [« Cooper Belt »]. Les résultats de cette étude préliminaire justifient d'autres études épidémiologiques sur le rôle possible des expositions professionnelles dans la pathogenèse de la dysfonction sexuelle masculine chez les mineurs et les travailleurs de l'industrie du cuivre et du cobalt (Obadia, Kayembe-Kitenge, Nkulu, Enzlin, 2019). L'étude collective conduite par Michel Mpundu Mubemba démontre que des sols sont contaminés par des effluents industriels et il en résulte une augmentation du nombre de substances riches en ETM (zinc, cobalt, plomb, arsenic, cuivre, cadmium). Ainsi elle évalue le risque de contamination sur la culture de la carotte africaine et de l'aubergine sur des sols contaminés et ses impacts sur la chaîne alimentaire par les ETM dans la ville de Lubumbashi. Ses résultats ont montré que les sols des jardins potagers de la ville de Lubumbashi, ainsi que les biomasses de carottes installées sur ces sols, ont montré des concentrations très élevées par rapport à la norme établie, alors que les biomasses d'aubergines qui n'ont pas été contaminées, indépendamment de la contamination des substrats (Mubemba, Mununga, Kaumbu, Mwilambwe, Maloba, Banza, & Mukunto, (2017).

### **(3) Gouvernance, droits humains et contrôle formel du secteur artisanal du cobalt et du cuivre au Haut-Katanga et au Lualaba**

Certaines recherches tentent de développer des stratégies nouvelles de gouvernance du secteur artisanal ou renseignent sur les opportunités des réformes mises en place. Ainsi, partant du constat que la prise de conscience des graves violations des droits de l'homme associées à l'extraction et au commerce du cobalt en République démocratique du Congo (RDC) a exercé une pression croissante sur les entreprises pour qu'elles s'orientent vers un approvisionnement en minerais plus responsable et plus durable ; une étude montre que les activités d'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) dans les zones rurales et reculées peuvent offrir des possibilités accrues de dissimuler les violations présumées des droits de l'homme associées à l'exploitation minière, telles

que les conditions de travail dangereuses, les effets sur la santé, le travail des enfants, la traite des enfants et la servitude pour dettes. Cette étude conclut que la méthode ISBAS a un grand potentiel en tant qu'outil de surveillance de l'ASM, avec la capacité de séparer les zones minières et non minières sur la base des valeurs de mouvement de surface, et de distinguer davantage les différents types de mines (industrielles, de surface et en tunnel). La collecte de données au sol et le développement de l'analyse ISBAS doivent être effectués pour comprendre pleinement la valeur d'un système de surveillance de l'ASM basé sur ISBAS. En particulier, il faut étudier l'impact de la saisonnalité par rapport aux tendances à long terme de l'activité des mines antipersonnel (Brown, Daniels, Boyd, Sowter, Foody, Kara, 2020). L'étude de Raphaël Deberdt note qu'en 2018, le gouvernement de la RDC a créé l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC) pour répondre aux problèmes rencontrés par les exploitants artisanaux qui produisent une importante ressource minière en cobalt, mettre en place une taxation sur leur production et répondre aux risques de réputation redoutés par l'industrie. La nouvelle entreprise publique, officiellement opérationnelle depuis 2021, achètera et vendra la production des mineurs artisanaux et agira comme un monopole sur tous les matériaux artisanaux de cobalt, contrôlant effectivement 15 à 30 pour cent de la production du pays. Inscrite dans la continuité historique, l'auteur observe que la structure de l'EGC est néanmoins profondément différente des tentatives précédentes de contrôle de la production artisanale. Son partenariat étroit avec un négociant suisse, ainsi que ses structures internes orientées vers un approvisionnement responsable, fait de l'entreprise une anomalie dans le paysage de l'exploitation minière du cobalt. Néanmoins note l'auteur, les attentes sont grandes à l'égard de la nouvelle entité et il analyse ces attentes notamment en termes de la chaîne d'approvisionnement et donne un aperçu des défis que devra relever l'EGC dans les années à venir. De plus, il identifie des pistes à explorer dans le cadre d'études potentielles, car l'entreprise est appelée à devenir un acteur essentiel sur la scène mondiale, à mesure que les gouvernements et les entreprises opèrent une transition vers des stratégies plus écologiques » (Deberdt, 2021).

#### **(4) L'économie politique du cobalt et du cuivre comme indicateur des enjeux d'accès et de contrôle d'une ressource stratégique à la transition énergétique...**

L'étude menée par Benjamin Sovacool examine l'économie politique de l'exploitation du cobalt en République démocratique du Congo. Cette étude met en lumière six avantages interdépendants de l'extraction du cobalt, notamment la réduction de la pauvreté, le développement communautaire et la stabilité régionale, ainsi que six problèmes graves, notamment les accidents et les risques professionnels, la pollution de l'environnement et la dégradation de la santé des communautés, ainsi que les conflits violents et les décès. Elle propose ensuite sept recommandations politiques à l'intention des différents groupes de parties prenantes, tels que les autorités locales et nationales, les sociétés minières industrielles (et souvent étrangères), les mineurs et leurs communautés, ainsi que les fabricants de produits électroniques utilisant du cobalt. L'auteur note que son étude cherche avant tout à humaniser les expériences vécues de l'exploitation du cobalt congolais et à révéler les tensions et les compromis associés au récent boom minier (Sovacool et al., 2019). Voulant se départir des analyses binaires des investissements étrangers (bénéficiaires versus victimes), l'étude de Benjamin Rubbers examine plus en détail les inégalités générées par le récent boom minier en prenant comme point de départ les processus de segmentation du marché du travail. Il montre que le marché du travail dans le secteur minier s'est progressivement organisé autour de trois lignes de fracture qui se croisent : la première entre l'emploi dans les sociétés minières industrielles et artisanales, la deuxième entre les emplois pour les sociétés minières ou de sous-traitance et la troisième entre les emplois pour les expatriés, les travailleurs congolais qualifiés et les travailleurs locaux non qualifiés. Loin de se contenter de refléter les inégalités sociales existantes, le marché du travail a participé activement à leur création et son contrôle est à l'origine de tensions croissantes dans la région de la ceinture de cuivre congolaise. L'auteur insiste sur le fait que les industries extractives demeurent importantes, voire stratégiques, dans les processus de segmentation du marché du travail et sont essentielles

pour comprendre l'impact des investissements miniers sur la structure des sociétés du Sud (Rubbers, 2019).

### **(5) Traçabilité minière difficile et Chaîne de valeur du cobalt et du cuivre faible pour les acteurs locaux encore exploités...**

Les recherches qui traitent de la traçabilité des minerais congolais sont abondantes. S'agissant du cobalt, une étude menée par Nir Kshetri démontre des cas grandissants d'évitement de la RDC en raison de l'opacité dans la traçabilité de ses minéraux notamment le Cobalt. Cet auteur indique que le fabricant allemand des véhicules de luxe BMW a annoncé son intention d'éviter la RDC à partir de 2020 au profit du Maroc. Ainsi observe-t-il qu'en RDC, les petits exploitants agricoles vulnérables qui cultivent des produits de subsistance et de rente et les travailleurs des mines artisanales et à petite échelle (ASM) sont souvent exploités par de puissants acteurs de la chaîne d'approvisionnement (Kshetri, 2021). Partant de la « malédiction des ressources » qui se traduit par un développement économique inférieur à celui des pays disposant de moins de ressources, en raison de la faiblesse du développement démocratique, de la corruption et de la guerre civile ; Kevin Mirera observe pour la RDC l'augmentation des niveaux de corruption dans le secteur minier qui a entraîné une grande instabilité politique, car ceux qui contrôlent les actifs, généralement ceux qui ont un pouvoir politique, les utilisent à leur propre avantage. En définitive, cet auteur note qu'avec la demande croissante des acheteurs pour des matériaux d'origine éthique, il est de plus en plus nécessaire de réformer l'industrie minière en RDC comme l'une des propositions pour la gestion éthique de la chaîne d'approvisionnement à l'aide de la technologie blockchain. Ainsi, il observe que l'un des principaux avantages de la technologie blockchain est la responsabilisation avant d'expliquer comment la blockchain peut être intégrée dans ce réseau de la chaîne d'approvisionnement pour améliorer la traçabilité, accroître l'efficacité et la rapidité de l'approvisionnement, améliorer le financement, les contrats et les transactions internationales (Mirera, 2022).

## **(6) Conditions de travail des artisans miniers dans le Haut-Katanga et le Lualaba...**

L'exploitation minière demeure attractive pour la population des Provinces du Haut Katanga et de Lualaba. Ainsi, plusieurs personnes se ruent vers l'exploitation artisanale. En ce sens, il est noté qu'après l'effondrement du premier employeur congolais [GECAMINES], 50 000 à 70 000 personnes se seraient tournées vers l'extraction artisanale comme stratégie de survie. On estime que 70 % de l'extraction artisanale a lieu sur les concessions de la Gécamines. Le minerai est vendu à des intermédiaires, les « négociants », qui la cèdent ensuite à des entreprises commerciales locales, les « maisons d'achat », dont les plus grandes sont Bazano (libanaise), Chemaf (indienne) et Somika (indienne). Une partie du minerai est traité par ces maisons d'achat ou par de petites sociétés exploitant des fours, situées sur toute la zone minière du Katanga (Bazin, 2017).

Bien plus, selon un rapport de Southern Africa Resource Watch, l'exploitation artisanale du cobalt dans le Haut-Katanga et le Lualaba contribue à environ 20 % de la production totale de la RDC. De 110 000 tonnes produites en 2018, environ 22 000 tonnes ont été produites par les artisanaux (...) L'exploitation minière artisanale se fait dans un contexte périlleux, c'est-à-dire dans des conditions de travail très difficiles (accidents, irradiations, difficulté du travail, absence de ventilation, éclairage rudimentaire, approvisionnement en eau, etc.) (Kabemba et Bokonde, 2020)

En RDC, les accidents dans les mines exploitées par des creuseurs artisanaux sont fréquents et souvent très meurtriers, mais largement sous-documentés compte tenu des endroits extrêmement enclavés où ils se produisent. Les creuseurs artisanaux travaillent dans des conditions difficiles, sans respect des normes de sécurité, pour vendre leurs minerais à des comptoirs qui les revendent ensuite à de grosses entreprises (Le Figaro, 2019).

Dans le secteur minier à petite échelle [également dénommé « secteur minier artisanal », en anglais ASM : Artisanal and Small-Scale

Mining], les minéraux sont généralement extraits manuellement. Les conditions de travail dans ce secteur portent souvent atteinte aux droits de l'homme universels et les impacts environnementaux sont intolérables. Les mineurs artisanaux travaillent souvent dans des conditions précaires. Ils n'ont pas assez de vêtements de protection et la sécurité est insuffisante. Beaucoup encourent des risques dans des tunnels qu'ils ont eux-mêmes construits sur leur lieu de travail et mettent leur santé en péril. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la poussière de cobalt peut provoquer des problèmes de santé à long terme, notamment des maladies respiratoires. Souvent, des enfants et des jeunes travaillent aussi dans ce secteur. Ils trient et lavent les minéraux et portent des charges (Inkota et al., 2019).

Les conditions périlleuses dans lesquelles travaillent les mineurs artisanaux font que, chaque jour, ils courent les risques d'ensevelissement en raison des éboulements de terre. En conséquence, on dénombre plusieurs morts dans exploitants miniers artisanaux. À titre illustratif, les autorités congolaises annonçaient la mort de 17 creuseurs dans l'éboulement d'une mine de cuivre dans le sud-est de la RDC. Pour rappel, à cause des pluies diluviennes en date du 22 août 2022, ces 17 creuseurs artisanaux avaient été engloutis dans l'éboulement survenu dans une carrière de Midingi à Kambove. Des décès de creuseurs artisanaux sont rapportés tous les mois, à la suite d'éboulements ou par noyade, lors d'extraction sous-marine (AA-COM, 2022). Aussi, ce secteur artisanal de l'exploitation du cobalt est connu pour son accueil des enfants exposés tout aussi aux conditions de travail inhumaines. Outre le travail des enfants, les journaux et les rapports des ONG soulignent le nombre d'accidents et de décès tragiques souvent dus à la profondeur dangereuse des puits d'excavation. La précarité de ces fosses profondes est encore déstabilisée par la pratique consistant à creuser des tunnels horizontaux, créant ainsi des « galeries » (Faircolbatalliance, 2022).

Selon l'organisation internationale, BGR, l'exploitation minière du cuivre et du Cobalt en RDC continue de faire l'objet d'une attention internationale particulière. D'une part, le cobalt de la RDC reste indispensable pour l'approvisionnement de l'industrie mondiale (par

exemple la mobilité électronique), d'autre part les risques de diligence raisonnable dans la chaîne logistique du cobalt (traçabilité, travail des enfants) demeurent des défis à résoudre. Selon les estimations du BGR, la production artisanale représente environ 15 % de l'ensemble des exportations congolaises de cobalt, le secteur exerce une très forte attraction économique auprès de la population, financièrement fragile. En parallèle, l'insuffisance de la supervision du secteur par l'État est préoccupante et elles se reflètent par les mouvements migratoires incontrôlés, les conditions précaires d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, les impacts environnementaux sérieux, les problèmes sociaux et la promotion de la corruption généralisée (BGR, 2019).

Il convient de mentionner, avec Justice et paix, qu'en RDC, près de 200 000 mineurs dépendent directement de la filière artisanale de cobalt pour vivre. De plus, selon les calculs de la Banque mondiale, pour chaque mineur directement impliqué dans l'extraction de ce minerai, 4 à 5 personnes en dépendraient indirectement. Les revenus théoriques générés par cette industrie sont estimés à 800 millions de dollars. Le secteur artisanal du cobalt est donc, non seulement un moyen de subsistance essentiel pour la population, mais également une source potentielle de revenus pour l'État. Cependant, derrière ces chiffres se cache une tout autre réalité. C'est principalement en 2016 que les enjeux éthiques liés à l'exploitation artisanale du cobalt ont été pointés du doigt par diverses ONG. Le rapport : « Voilà pourquoi on meurt », publié par Amnesty International et Afrewatch a contribué à mettre en lumière les conditions épouvantables dans lesquelles est extrait le cobalt. Ce rapport met en évidence le travail des femmes et des enfants, l'exposition des creuseurs à des produits toxiques, l'absence de salaire décent, de mesures de sécurité adéquates et les dégâts importants sur l'environnement. Le constat est implacable : c'est au péril de leurs vies que les mineurs artisanaux s'efforcent de trouver un revenu qui leur permettra de survivre (Justice et Paix, 2021). Renchérissant, Annie Matundu Mbambi pointe le fait que la nocivité des activités des artisans miniers est notoire. Leurs gestes et faits sont des promesses de cancer futur et de malformation de leur progéniture. Personne ne semble faire attention aux risques colossaux des conditions de travail qui sont les leurs tant

sur le plan de la sécurité du travail que sur l'environnement, la santé et l'hygiène. Les pertes de vies quotidiennes, les accidents de travail et la misère qui constituent le caractère existentiel des vies des artisans miniers et des femmes dans ces sites ne changent rien en leur détermination à se forger une survie grâce à l'exploitation des ressources minières (Mbambi, 2016).

Les violations des droits de l'homme sont courantes dans le secteur minier artisanal. Selon l'organisation Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR), les violations des droits de l'homme demeurent un risque pertinent dans l'exploitation minière artisanale du cuivre et du cobalt. La présence de l'armée et des services de renseignement dans les sites miniers, et l'implication de l'armée dans la surveillance des concessions industrielles contre l'exploitation illégale augmentent ce risque (BGR, 2021). Des rapports de presse récents soulignent également le risque accru de violations des droits de l'homme dans la région (Radio Okapi 2021a ; Radio Okapi 2021 b). Le fait que des représentants des autorités publiques se rendent directement sur place pour percevoir des droits, comme l'ont signalé en particulier les responsables de dépôts miniers étaye l'évaluation selon laquelle la pratique courante de la corruption et de l'extorsion quotidienne par le moyen de menaces de sanctions en RDC prévaut également dans la chaîne d'approvisionnement de l'exploitation artisanale du cuivre et du cobalt (BGR, 2021).

### *1.3.3.2. Contributions de la présente recherche à la littérature :*

Cette recherche apporte plusieurs contributions importantes à la littérature existante sur l'extractivisme artisanal, l'équité sociale et le développement durable en RD Congo :

- **Compréhension approfondie de la notion de « l'extractivisme minier artisanal » :**

En mettant l'accent sur le cobalt et le cuivre, cette étude enrichit la compréhension des pratiques minières artisanales dans la région du Haut-Katanga et du Lualaba en rapport avec « l'extractivisme minier artisanal ». En mobilisant ce concept de l'extractivisme artisanal, la

recherche apporte une lecture renouvelée des liens existants entre les exploitations artisanales et la destruction de l'environnement ainsi que de la faible atteinte de l'équité sociale. L'analyse systémique de l'extractivisme minier artisanal aboutit à au renouvellement du concept de l'extractivisme jusqu'ici perçu dans un langage uniquement industriel.

- **Analyse des enjeux socio-économiques et environnementaux :**

La recherche examine de manière approfondie les enlacements et les espoirs du secteur minier artisanal, en identifiant les principaux défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels il est confronté, ainsi que les opportunités pour un développement plus durable.

- **Impact sur l'équité sociale :**

En analysant les conditions de travail des artisans miniers et les violations des droits humains, cette recherche contribue à mettre en lumière les inégalités sociales et les enjeux de l'équité dans le secteur minier congolais.

- **Perspectives pour une transition énergétique globale :**

En abordant les implications de l'extractivisme minier artisanal sur la demande internationale croissante en cobalt et en cuivre, cette étude offre des pistes de réflexion sur la transition énergétique mondiale et l'importance d'une exploitation minière responsable qui tiennent compte des catégories périphériques (artisanaux) dès lors que la question de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises multinationales les ignore généralement.

- **Pistes de solutions pour un développement durable :**

En formulant des recommandations concrètes, cette recherche propose des solutions pratiques pour améliorer la gouvernance du secteur minier artisanal, promouvoir les droits humains et l'équité sociale, et encourager une intégration plus équitable dans les chaînes d'approvisionnement formelles.

Les contributions à la littérature permettent de mieux comprendre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à cette pratique minière, tout en proposant des pistes de solutions pour un développement plus durable et équitable dans le secteur minier congolais. Les auteurs pertinents qui ont influencé ce cadre théorique et conceptuel sont mentionnés entre parenthèses pour renforcer la crédibilité et la pertinence de la recherche.

## **1.4. Gouvernance du secteur de l'artisanat minier au Lualaba et au Haut-Katanga**

### ***1.4.1. Économie politique de l'artisanat minier : Processus et Acteurs aux Lualaba et Haut-Katanga***

L'étude de l'économie politique artisanale dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga (et en RD Congo en général) se limitera dans ce point à exposer le processus décisionnel à travers l'identification des acteurs majeurs qu'il implique pour une gouvernance du secteur minier artisanal. Ainsi, ces acteurs comprennent :

#### **1) Mineurs artisanaux :**

Les mineurs artisanaux sont des travailleurs indépendants ou organisés en petites équipes qui extraient manuellement des minéraux à petite échelle. Ils jouent un rôle central dans l'extractivisme minier artisanal en RD Congo, en particulier au Haut-Katanga et au Lualaba, où ils sont nombreux à exercer cette activité pour leur subsistance.

#### **2) Coopératives minières :**

Les coopératives minières sont des associations de mineurs artisanaux qui se regroupent pour exploiter collectivement des sites miniers. Ces coopératives peuvent être formelles ou informelles et ont pour objectif de faciliter la gestion et la commercialisation des minéraux extraits. Elles peuvent jouer un rôle important dans l'organisation et la structuration de l'exploitation minière artisanale.

### **3) Entreprises Minières Industrielles :**

En parallèle de l'extractivisme artisanal, il existe des entreprises minières industrielles qui exploitent des gisements de cuivre et de cobalt à plus grande échelle au Katanga. Ces entreprises, souvent des multinationales, ont une influence significative sur le secteur minier de la région et sont en lien avec les autorités gouvernementales pour obtenir les droits d'exploitation.

### **4) Autorités gouvernementales :**

Les autorités gouvernementales, telles que le cadastre minier, la division provinciale des mines et le ministère des Mines, jouent un rôle clé dans la gouvernance minière artisanale en délivrant des autorisations d'exploitation et en régulant le secteur. Elles sont censées assurer que les activités minières sont effectuées conformément à la législation en vigueur.

### **5) Société Civile et Organisations Non-Gouvernementales (ONG) :**

La société civile et les ONG jouent un rôle de surveillance et de plaidoyer pour la promotion de pratiques minières responsables et durables. Elles peuvent également travailler en collaboration avec les mineurs artisanaux pour les aider à améliorer leurs conditions de travail et à défendre leurs droits.

### **6) Complexité de la notion « d'exploitant minier artisanal » et son lien dans le processus d'acteurs miniers**

Néanmoins au-delà de ces catégories quasi générales ci-haut identifiées, les investigations du terrain ont mis en lumière une complexité d'acteurs qui interviennent dans le processus artisanal extractif aussi bien du cuivre que du cobalt. Ainsi, le mineur artisanal n'a pas le même rôle et n'est pas un agent homogène. Par exemple, à la question d'identifier les acteurs intervenants dans l'exploitation minière artisanale sur un site en territoire de Mutshatsha, un interviewé de la société civile a donné la réponse ci-après : « *au départ dans les puits il y a les creuseurs* »

*artisans* qui trouvent les minerais et les mettent dans les petits sacs (Ntapa). Sur la surface il y a les *tireurs des cordes* (CORDA) qui tirent les petits sacs de minerais du puits vers la surface, puis les *transporteurs* qui amènent les minerais vers le lieu de nettoyage. Les nettoyeurs remettent encore la substance aux transporteurs qui l'amènent vers les dépôts où il y a les négociants qui achètent et qui vendent à leur tour auprès des fondeurs locaux ou auprès des exportateurs »<sup>1</sup>. Cette interview met en lumière tout le processus qui conduit à l'extraction artisanale des minerais dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. À la question de savoir quelle relation existe il entre ces acteurs ; l'interviewé donne la présente réponse : « souvent c'est les négociants qui prennent l'argent des Chinois (exportateurs) et qui paient tous ces acteurs intermédiaires, du reste à vil prix de telle sorte que les minerais lui appartiennent sans permettre au pauvre creuseur de connaître le prix final du produit de son extraction ».<sup>2</sup> Cette réponse illustre les défis d'une équité sociale dans le processus extractif et démontre qu'en matière d'extraction minière ce sont les négociants qui sont généralement chefs des coopératives minières qui jouent le rôle central et pas nécessairement les exploitants miniers artisanaux.

#### ***1.4.2. Les Coopératives minières comme acteur majeur de l'exploitation minière artisanale***

Les coopératives minières sont dans les deux provinces sous-étude un pivot central de l'économie minière artisanale. Il est important d'analyser les liens qu'entretiennent les coopératives minières et les autres acteurs impliqués. En effet, les coopératives minières sont au carrefour des interactions entre les mineurs artisanaux, les entreprises minières industrielles, les autorités gouvernementales et la société civile. Leurs rôles et relations avec ces acteurs sont essentiels pour comprendre le fonctionnement du secteur minier artisanal au Katanga.

---

<sup>1</sup> Entretiens en territoire de Lubudi, juillet 2023.

<sup>2</sup> Entretiens en territoire de Mutshatsha, juillet 2023.

### **1) Liens des coopératives minières avec les mineurs artisanaux :**

Les coopératives minières sont créées par les mineurs artisanaux eux-mêmes pour faciliter la coordination des activités d'exploitation minière. Elles permettent aux mineurs de s'organiser, de partager les coûts et les revenus de manière plus équitable, et de bénéficier de certains avantages collectifs tels que l'accès à des équipements de travail ou à des formations.

### **2) Liens des coopératives minières avec les entreprises minières industrielles :**

Les coopératives minières peuvent parfois être en relation avec les entreprises industrielles, soit en leur vendant directement des minéraux extraits, soit en étant sous-traitantes pour des activités d'exploration ou de préparation de sites. Cependant, ces relations peuvent être complexes, car les intérêts des entreprises industrielles peuvent entrer en conflit avec ceux des coopératives artisanales.

### **3) Liens des coopératives minières avec les autorités gouvernementales :**

Les coopératives doivent obtenir des autorisations légales pour exploiter les sites miniers. Elles peuvent donc être en contact avec les autorités gouvernementales pour obtenir les permis nécessaires. Cependant, le processus de régularisation peut parfois être complexe et sujet à des pratiques de corruption.

### **4) Liens des coopératives minières avec la société civile et les ONG :**

Les coopératives peuvent collaborer avec la société civile et les ONG pour améliorer leurs pratiques minières, renforcer leur capacité organisationnelle et promouvoir des normes plus élevées en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

En résumé, les coopératives minières jouent un rôle important dans la gouvernance minière artisanale au Haut-Katanga et au Lualaba. Leurs

liens avec les autres acteurs du secteur minier déterminent en grande partie la manière dont l'extractivisme minier artisanal est pratiqué et régulé dans la région. Une compréhension approfondie de ces relations est essentielle pour développer des politiques et des mesures qui favorisent une exploitation minière plus responsable et équitable au Haut-Katanga et au Lualaba.

### ***1.4.3. Services publics spécialisés dans la gestion artisanale minière au Haut-Katanga et au Lualaba : SAEMAPE et EGC***

#### ***1.4.3.1. Service d'Assistance et d'Encadrement de la production minière à petite échelle (SAEMAPE)***

Le SAEMAPE est un organisme gouvernemental spécialement dédié au secteur minier artisanal. Il est responsable de l'assistance et de l'encadrement des mineurs artisanaux et des coopératives minières, notamment en leur fournissant des formations techniques et en les aidant à formaliser leurs activités. Il a été créé par le Décret n° 17/009 du 04 avril 2017 portant création et statuts d'un Service public dénommé Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle, « SAEMAPE », en sigle. Selon l'article 2 de ce décret, le SAEMAPE a pour objet : « 1) Assurer la formation et apporter l'assistance technique et financière aux coopératives minières et aux exploitants du secteur de la petite mine, en vue de renforcer leurs capacités managériales et de promouvoir l'émergence d'une classe moyenne congolaise du Secteur minier ; 2) Assurer le suivi des flux matières de la petite mine et de l'artisanat minier depuis la mine jusqu'au point de vente, en vue de canaliser et quantifier toute la production dans le circuit officiel de commercialisation ; 3) Veiller après-vente au recouvrement de l'imposition forfaitaire due à l'État suivant les modalités et mécanismes fixés par l'Arrêté interministériel des ministres ayant les Mines et les Finances dans leurs attributions conformément à l'article 542 du Règlement minier ; 4) Inciter au regroupement des exploitants miniers artisanaux en coopératives minières ; 5) Encourager les exploitants miniers artisanaux et ceux de la petite mine à s'acquitter en application du Code minier et de son règlement des

obligations découlant de l'exercice de leurs activités minières ; 6) Promouvoir le développement intégré des communautés locales où se déroulent les activités minières artisanales et/ou à petite échelle grâce à la rétrocession de la quote-part des droits superficiaires destinée à ces communautés, en application des dispositions du Règlement minier ; 7) Travailler en synergie avec l'Administration publique concernée et les autres services techniques du Ministère ainsi qu'avec d'autres organismes pour la conception, la fabrication et l'acquisition des équipements adaptés aux conditions géologiques des gisements exploités par les opérateurs miniers à petite échelle et les exploitants miniers artisanaux, en vue d'améliorer leur productivité qualitative et quantitative ; 8) Vulgariser les normes de sécurité sur les sites d'exploitation et veiller à leur stricte application ; 9) Assurer l'intégration de la femme dans la chaîne de production minière à petite échelle ; 10) Inciter l'exploitant minier à petite mine ou artisanal à investir dans les autres secteurs de l'économie nationale en vue notamment d'assurer l'après-mine ; 11) Susciter et participer à la création d'un fonds de crédit minier et à sa gestion pour la promotion de petites et moyennes entreprises minières ; 12) Identifier le flux financier de la production artisanale » (RDC — Décret n° 17/009 du 4 avril 2017).

#### ***1.4.3.2. Entreprise Générale du Cobalt (EGC)***

L'Entreprise Générale du Cobalt SA, « EGC » est une filiale de GECA-MINES créée en 2019 et ayant reçu pour mandat de l'État d'exercer en République démocratique du Congo un monopole d'achat sur le cobalt issu de l'exploitation artisanale nécessitant une transformation préalable à son exportation avant de le commercialiser et de veiller à ce que cette production respecte les meilleurs standards en matière de responsabilité sociale et environnementale et de traçabilité (EGC, 2023, <https://www.egcobalt-rdc.com/wp-content/uploads/2022/09/DP-EGC-FR.pdf>). Dans une interview accordée au Journal « Congo virtuel », la ministre congolaise des Mines a semblé critiquer le monopole accordé à l'EGC en ces termes : « *Je ne dirais pas que je suis pour ou contre, mais une chose est sûre : nous avons donné le monopole à l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC), et c'est une violation des lois de la*

*république (...) La formalisation est une priorité pour moi parce que la République est perdante (...) Nous sommes en train de restructurer tout cela (...) La façon dont le gouvernement de la RDC décide de formaliser le secteur artisanal est une question pour eux, mais nous nous engageons à jouer pleinement notre rôle pour aider à ce que cela se produise »<sup>3</sup>.*

Pour contextualiser les propos de la ministre congolaise, la rédaction du Journal Congo-Virtuel éclaire : « La ministre des Mines ne cherche pas à dissoudre EGC, mais simplement à annuler le monopole légal dont elle dispose, a-t-elle dit, afin que toutes les entreprises puissent se faire concurrence pour acheter du cobalt artisanal (...) Les mineurs artisanaux, qui extraient le cobalt avec des moyens rudimentaires, sont la deuxième source mondiale de métal utilisé dans les batteries des véhicules électriques après les mines industrielles du Congo (...) Une unité de la société minière d'État Gécamines, les opérations d'EGC sont au point mort en raison de luttes intestines entre les ministères, d'un changement de direction à la Gécamines et du défi de sécuriser l'accès à un site artisanal viable pour acheter (...) Faire entrer l'exploitation minière artisanale dans l'économie formelle est un casse-tête pour le gouvernement et pour les mines industrielles de cobalt, dont beaucoup ont des mineurs artisanaux qui creusent illégalement sur leurs concessions (...) Au Congo, le creusement artisanal n'est légal que dans une « Zone d'Exploitation Artisanale » — une zone d'exploitation minière artisanale — mais dans la pratique, il se produit fréquemment ailleurs, car il n'y a pas assez de ZEA qui ont des gisements viables (Congo-Virtuel, 2022).

#### ***1.4.4. Réglementation pertinente des coopératives minières artisanales en RDC***

Pour l'exploitation artisanale, la législation congolaise exige que les exploitants artisanaux soient regroupés en coopérative. Ainsi, l'article

---

<sup>3</sup> Propos recueillis par le Journal Conco Virtuel, Congo Virtuel, mai 2022.

26 al. 1er du code minier congolais tel que modifié et complété par Loi n° 18/001 du 9 mars 2018 dispose :

Sans préjudice des dispositions de l'article 27 ci-dessous, seules les personnes physiques majeures de nationalité congolaise détentrices des cartes d'exploitant artisanal et affiliées aux coopératives minières ou des produits de carrières agréées sont éligibles à l'exploitation artisanale. Sans préjudice des dispositions de l'article 27 ci-dessous, seules les personnes physiques majeures de nationalité congolaise peuvent acquérir et détenir les cartes de négociant.

Ainsi, l'article 111 de cette loi martèle que dans la zone d'exploitation artisanale, seuls les membres des coopératives minières ou des produits de carrières agréées sont autorisés à y accéder pour exploiter toute substance minérale classée en mines ou produits de carrières. Les modalités de cette autorisation sont définies dans le Règlement minier.

En effet, aux termes de l'article 1er point 10 ter. De cette loi, il est entendu que la coopérative minière est une société coopérative régie par l'Acte uniforme du 15 décembre 2010 relatif au droit des sociétés coopératives regroupant les exploitants artisanaux, agréés par le ministre, et s'adonnant à l'exploitation artisanale de substances minérales ou de produits de carrières à l'intérieur d'une zone d'exploitation artisanale. Quant à ce qui concerne sa constitution, l'article 233 bis du code minier tel que révisé à ce jour précise ce qui suit :

Sans préjudice aux dispositions de l'article 114 bis du Code minier, une coopérative minière et/ou des produits de carrières sont constitués conformément à l'acte uniforme sur le droit de sociétés coopératives. Les membres de la coopérative minière et/ou des produits de carrières ont l'obligation d'adhérer aux principes coopératifs ci-après :

- l'adhésion volontaire ouverte à tous ;

- le pouvoir démocratique exercé par les coopérateurs ;
- la participation économique des coopérateurs ;
- l'autonomie et l'indépendance ;
- l'éducation, la formation et l'information ;
- la coopération entre organisations à caractère coopératif ;
- l'engagement volontaire envers la communauté.

Conformément à l'article 114 bis du Code minier, toute coopérative minière est agréée par le ministre des Mines moyennant paiement préalable au profit du Trésor public d'un droit fixe dont le taux est déterminé par Arrêté interministériel des ministres des Mines et des Finances. Pour la validité de l'agrément, la coopérative est tenue de s'acquitter, au plus tard le 31 mars de chaque année, d'une redevance annuelle. La coopérative minière dûment constituée et agréée bénéficie du régime douanier préférentiel prévu aux articles 225 et 232 du Code minier pour l'importation des petits matériels et équipements à usage strictement minier (ITIE, 2023).

Cependant, dans une étude menée par Frédéric Bazin et al, il ressort un constat pour le moins macabre, selon lequel : les membres ne sont pas inscrits volontairement (obligation légale), qu'ils n'exercent aucun contrôle sur la gestion de la structure, et qu'ils semblent disposer de peu d'appuis de la part de la coopérative. Il serait donc plus adéquat de parler de structure d'encadrement de la production minière artisanale (terminologie généralement utilisée) que de coopérative, terme qui semble peu approprié en l'état actuel de leur fonctionnement et de leurs moyens (Bazin, 2017).

En effet, si les textes existants organisent de manière relativement satisfaisante l'exploitation artisanale, l'absence d'application rend la situation des creuseurs très défavorable. Les contrats entre les investisseurs (mines ou autres) et les coopératives, s'ils délimitent bien les responsabilités de différentes parties en termes de sécurité, de paiement de taxes, etc., restent flous sur les prix et les modalités d'arbitrage en cas de conflits (Bazin, op.cit.). Pourtant, comme vient de le démontrer l'article de loi susmentionné, ces coopératives sont censées être gouvernées

sur la base des principes d'adhésion volontaire, d'un pouvoir démocratique exercé par les coopérateurs, etc.

En général, en RDC les coopératives minières sont remises en cause par les creuseurs qui, en principe, en sont membres, car elles apparaissent alors comme servant d'autres intérêts que ceux des mineurs artisanaux. Dans ce sens, il ressort d'un résumé de l'étude menée par Dorothea Hilhorst et al. Ce qui suit :

“Dans le cadre des réformes, des coopératives minières ont été créées dans le but d'améliorer la gouvernance minière. Ces coopératives n'ont pas tenu compte des coopératives préexistantes qui ont joué un rôle majeur dans l'organisation de la gouvernance du secteur minier. Les nouvelles coopératives descendantes étaient des créations urbaines et en sont venues à être contrôlées par des « big men » avec d'importants intérêts économiques dans l'exploitation minière artisanale. Au lieu de rompre avec la politique du “big man”, les nouvelles coopératives favorisent l'influence des élites supérieures dans l'organe institutionnel. La majorité des mineurs ne considèrent pas que les coopératives représentent leurs intérêts, et ces personnes ont perdu les possibilités de négociation qu'elles avaient auparavant avec les élites locales à la tête des anciennes coopératives” (Hilhorst, 2023).

Il convient aussi de relever la cacophonie créée par des actes que l'on peut juger contradictoires. À cet égard, dans un rapport de l'organisation *International Crisis Group*, il ressort ce qui suit : “en novembre 2019, le Premier ministre a publié deux décrets qui laissent présager à la fois de nouvelles complications et des possibilités d'aider les mineurs artisanaux à avoir une part des richesses minérales du pays. Le premier décret met en place un nouvel organisme — l'Autorité de régulation et de contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (Arecoms) — dont la mission est de superviser les coopératives et de veiller à leur bon fonctionnement. Cet organisme pourrait contribuer à contrer l'attitude prédatrice des propriétaires de coopératives artisanales [...]. L'autre décret autorise la Gécamines à créer une filiale, l'Entreprise

générale du cobalt, qui aura le monopole des achats de cobalt artisanal — la production artisanale constitue plus de vingt pour cent de la production nationale de ce minéral. Selon ce dernier décret, la filiale devait commencer ses activités au début de l'année 2020 [.....]. Même si la création de l'Entreprise générale du cobalt vise très clairement, au moins en partie, à assurer aux mineurs artisanaux un prix équitable, il y a des raisons de craindre que tous n'en bénéficient pas. Premièrement, la mesure qui crée la nouvelle entité interdit en même temps aux mineurs industriels d'acheter directement auprès des coopératives artisanales, ce qui semble porter directement atteinte aux nouvelles dispositions du code minier de 2018 permettant aux entreprises de sous-traiter aux mineurs artisanaux. Deuxièmement, outre les questions relatives à la manière dont la nouvelle filiale financera les achats, des doutes subsistent quant à sa capacité à proposer aux mineurs artisanaux des prix plus élevés que ceux offerts par les comptoirs (International Crisis group, 2020).

Les exploitants miniers artisanaux réunis ou pas en coopérative sont tenus de respecter les normes en matière d'hygiène, d'utilisation de l'eau et de protection de l'environnement. Dans cette logique, l'article 233 sexies du Règlement minier congolais dispose :

« Seuls les membres d'une coopérative minière ou des produits de carrières agréées sont autorisés à accéder à la zone d'exploitation artisanale pour exploiter toute substance minérale classée en mine ou produit de carrières. Il ne peut être attribué qu'une zone d'exploitation artisanale composée de deux carrés à la coopérative minière. L'accès à la zone d'exploitation artisanale repose sur les conditions suivantes :

- être éligible à l'exploitation artisanale des mines et/ou des produits de carrières conformément aux dispositions de l'article 222 bis du présent Règlement ;
- être membre d'une coopérative minière et/ou des produits de carrières agréée ;
- avoir une carte d'exploitant artisanal en cours de validité pour les membres des coopératives minières et/ou des produits de carrières ;

- s'engager à respecter le code de bonne conduite de l'exploitant artisanal et les normes en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation d'eau et de la protection de l'environnement ».

Malheureusement, en dépit de cette exigence légale, l'on constate que l'exploitation artisanale du cobalt se déroule sans respect des normes de sécurité et d'hygiène comme nous le verrons dans les données issues du terrain dans les provinces du Lualaba et du Tanganyika.



## **II. Résultats de recherche au haut-Katanga : enjeux et défis de l'équité sociale dans l'extraction minière artisanale**

### **2.1. Brève présentation des terrains d'étude dans la Province du Haut-Katanga**

#### ***2.1.1. Province du Haut-Katanga***

La Province du Haut-Katanga a officiellement été créée en 2015, issue du démembrement de l'ancienne Province du Katanga. Comme le note la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID), "la Province du Haut-Katanga est située au Sud-Est de la République Démocratique du Congo et partage sa frontière avec les Provinces du Haut-Lomami au Nord-Ouest, du Tanganyika au Nord, la Province du Lualaba à l'Ouest et la République de Zambie à l'Est et au Sud. Le Haut-Katanga est compris entre 27° 30' et 29° 30' de longitude Est, 7° 15' et 13° 30' de latitude Sud avec 1 671 m d'altitude moyenne. La Province du Haut-Katanga est essentiellement minière en termes de l'importance des ressources du sous-sol. Ce dernier regorge des nappes des minerais et pierres précieuses diversifiées, notamment : le cuivre, le cobalt, le fer, l'uranium (dont celui de shinkolobwe à Kambove, qui avait servi à la fabrication de la bombe atomique au cours de la Deuxième Guerre mondiale), le plomb, l'or, la tourmaline, l'améthyste, le quartz, l'azurite en cristaux, la cassitérite (dont celle de Mitwaba est internationalement admise comme la plus riche en étain). La Province du Haut-Katanga possède de terres arables, des pâturages et d'importants plans d'eau (+ de 5 346 km<sup>2</sup>/41,2 km<sup>3</sup> d'eau) pour les activités agricoles. Le Haut-Katanga est ouvert de l'extérieur du Pays au Sud et à l'Est par la République de Zambie et il abrite également l'un des plus grands postes frontaliers du Pays, Kasumbalesa. C'est par cette voie de sortie que transite l'essentiel de produits miniers pour le marché international. Aussi, compte tenu des réalités du Pays, la voie routière se présente comme le moyen le plus important et le plus sollicité pour les échanges

commerciaux. Le réseau ferroviaire est l'un des plus développés à travers le Pays, il sert également à la desserte des produits commerciaux et au déplacement des populations entre le Haut-Katanga et les Provinces environnantes. Les réseaux routiers et ferroviaires constituent une source importante d'entrées des devises au trésor du Gouvernement provincial (...) La Province du Haut-Katanga compte six Territoires et trois villes à savoir : Kipushi, Mitwaba, Pweto, Sakania, Kasenga, Kambove. Villes de Lubumbashi, Likasi et Kasumbalesa. La Province comprend 13 Communes, 7 Chefferies, 13 Secteurs, 82 Groupements, 7 Cités et 1 665 Villages" (CAID, 2022).

**Figure 2. Carte du Haut-Kataga (Source : GIFEX, 2023)**

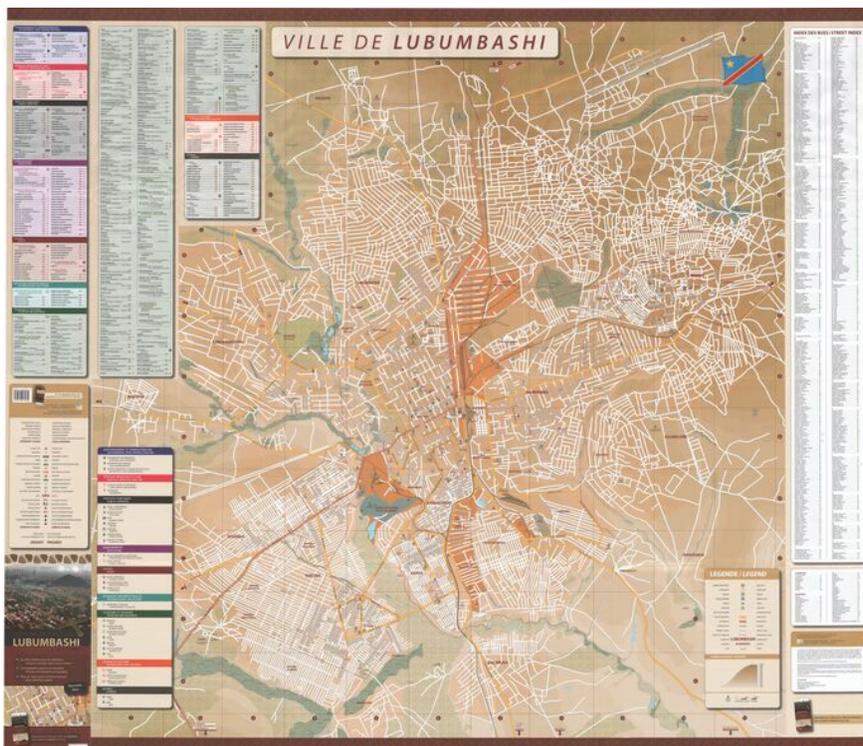


Il résulte de cette image le constat que la province du Haut-Katanga est la plus méridionale des provinces congolaises. La Ville de Lubumbashi ainsi que les territoires de Kipushi et de Kambove sont situés dans la partie la plus méridionale de cette province (ainsi que le territoire de Sakania).

### *2.1.2. Ville de Lubumbashi*

Lubumbashi est le chef-lieu de la Province du Haut Katanga. Comme le renseigne GIFEX, cette ville était anciennement appelée “Élisabethville ou en néerlandais, Elisabethstad, Lubumbashi est la deuxième plus grande ville de la République démocratique du Congo. Elle est située près de la frontière avec la Zambie, à environ 1230 mètres au-dessus du niveau de la mer. Aucun chiffre précis de la population n’est disponible, mais la population de la zone urbaine de la ville est estimée à environ 2 584 000 en 2021. C’est la capitale de la province du Haut-Katanga (anciennement Shaba). C’est la principale ville du sud-est du pays. En 2021, Lubumbashi avait une population estimée à 2 584 000 habitants avec une superficie de 747 km<sup>2</sup>. Lubumbashi est le centre minier de la région, agissant comme une plaque tournante pour plusieurs des plus grandes sociétés minières du pays. Elle est le siège de plusieurs grandes sociétés congolaises, ou à capitaux étrangers, dont la Société nationale des chemins de fer du Congo, la Gécamines, Rwuashi Mining et KICC (Metorex Group companies), Anvil Mining sprl (Mawson West RDC), Société de Traitement du Terril de Lubumbashi (STL), Tenke Fungurume Mining (Freeport MacMoran), Phelps Dodges RDC, ou encore le groupe George Forrest. La ville est située au centre des voies ferrées qui mènent à Ilebo, Kindu et Kolwezi et possède également un aéroport. Parmi les attractions les plus importantes de la ville se trouvent le jardin botanique, le zoo, une brasserie et l’université de Lubumbashi.

**Figure 3. Ville de Lubumbashi**

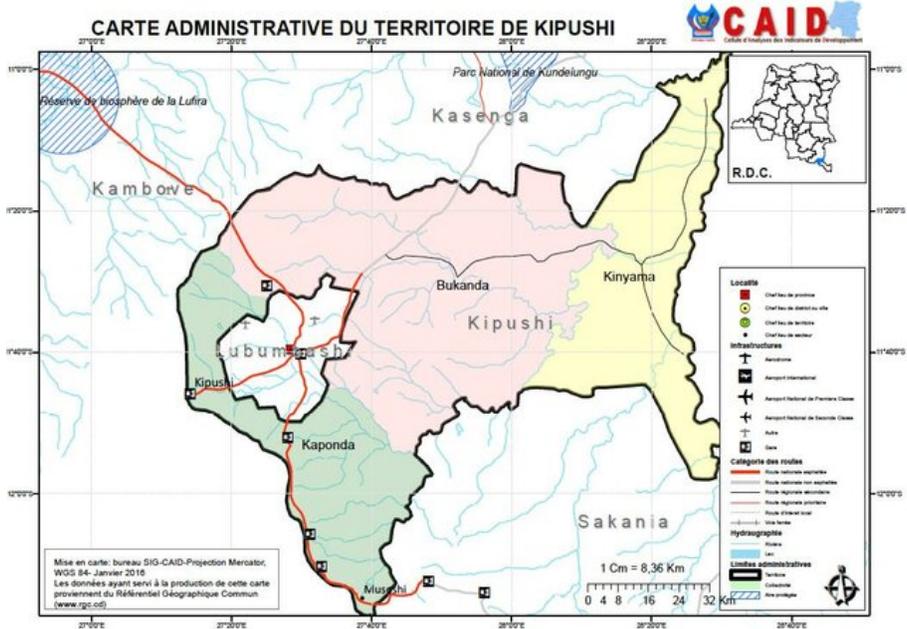


(Source : AFRICAMUSEUM-Geocataloga, 2010).

### **2.1.3. Territoire de Kipushi**

Selon les informations de la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement, 'Kipushi est une entité territoriale déconcentrée créée le 17 juillet 1956 par l'ordonnance loi n° 21/213. Le territoire est situé entre 27° 00' et 28° 10' de longitude Est, 10° 45' et 12° 30' de latitude Sud et est sur 1 300 m d'altitude moyenne. Il est limité au nord par le territoire de Kasenga, au Sud par le territoire de Sakania et République de Zambie, à l'Est par la République de Zambie et à l'Ouest par le territoire de Kambove (CAID, 2022).

**Figure 4. Carte du territoire de Kipushi.**



En effet, le territoire de Kipushi comprend deux Chefferies, un Secteur et une Commune : Chefferie de KAPONDA et de KINAMA. Il comporte également le Secteur de BUKANDA et la Commune de KIPUSHI. Les particularités du territoire de Kipushi sont nombreuses et à savoir :

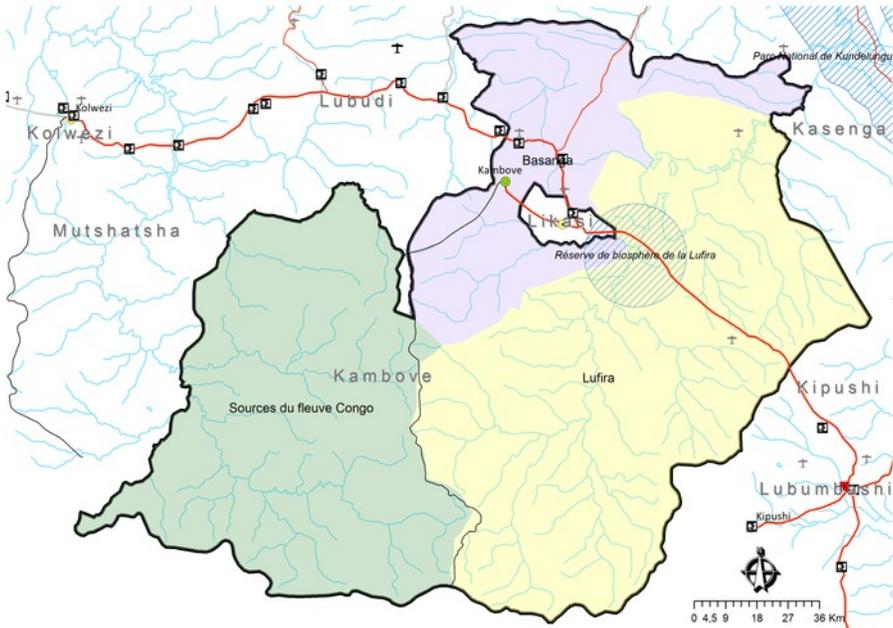
- Le territoire de Kipushi constitue la ceinture verte de la ville de Lubumbashi. Ainsi, la forêt constitue une particularité et richesse propre au territoire, contenant une grande partie de la forêt claire dite « forêt claire de Miombo ». Le territoire de Kipushi constitue l'un des territoires de la province du Haut-Katanga les plus riches en réserve minière. Son sous-sol possède d'énormes réserves en cuivre, cobalt, étain, uranium, etc.
- Kipushi est arrosé par plusieurs rivières et ruisseaux qui offrent tant d'opportunités pour la culture vivrière et maraichère même pendant la saison sèche.
- Kipushi est arrosé par plusieurs rivières et ruisseaux qui offrent tant d'opportunités pour la culture vivrière et maraichère même pendant la saison sèche (CAID, 2022).

Le Territoire dispose des grandes entreprises, notamment, la Gécamines : située dans la commune de Kipushi, la Kipushi Corporation (KICO S.A) : située dans la commune de Kipushi, MMG Kinsevere : située à Kinsevere dans le secteur de Bukanda, OM-Métal : située à Tumbwe dans le secteur de Bukanda, Golden African Ressources : située à Tumbwe dans le secteur de Bukanda. Toutes ces entreprises évoluent dans le secteur minier (...) Les zones où il y a concentration des activités économiques dans le territoire de Kipushi sont surtout dans les marchés de consommation des biens courants où les lieux d'échange entre vendeurs et acheteurs de produits agricoles et autres se font. Nous avons la commune de Kipushi, Kinsevere, Kawama, Tumbwe, Lumata, Sambwa, Kibutu, Nkumanwa et Mimbulu (CAID, 2022, [https://caid.cd/?page\\_id=10542](https://caid.cd/?page_id=10542) ).

#### *2.1.4. Territoire de Kambove*

Selon les données de la Cellule d'Analyse des Indicateurs du Développement, « le territoire de Kambove est limité au Nord en grande partie par le territoire de Lubudi, au Nord-Est par le territoire de Kasenga, au Sud par la Zambie, à l'Est par le Territoire de Kasenga ainsi que celui de Kipushi, et enfin à l'Ouest par le territoire de Mutshatsha. Le Territoire est situé entre 25° 30' et 27° 40' de longitude Est et 10°20' et 12° 30' de latitude Sud. Sur 1 290 m d'altitude moyenne » (CAID, 2022).

**Figure 5. Carte du territoire de Kambove**



En effet, ‘du point de vue administratif, le territoire de Kambove est constitué d’une commune (Commune rurale de Kambove), d’une chefferie (la chefferie de Basanga) et de deux secteurs (Secteur de la Lufira et secteur source du fleuve Congo). Le territoire de Kambove renferme plusieurs bassins de production agricole (aux villages Katanga, Mulungwishi, Kapulwa, Ndakata, Kapolowe...) pour diverses cultures (maïs, manioc, patate douce, pomme de terre, arachide, haricot, tomate...) et des sites touristiques à l’instar de la source du fleuve Congo, des barrages de Koni et Mwadingusha ; ainsi que des sites historiques (le site Patrice Emery Lumumba et la mine de shinkolobwe). Son sous-sol regorge des nappes des minerais diversifiés ; tels que le fer, uranium (dont celui de Shinkolobwe qui avait servi à la fabrication de la bombe atomique au cours de la Deuxième Guerre mondiale), cuivre, cobalt, plomb, or, nickel, tourmaline, améthyste, quartz, grenat, azurite en cristaux, malachite cristallisée, etc.’ (CAID, 2022, [https://caid.cd/?page\\_id=10542](https://caid.cd/?page_id=10542)).

## 2.2. Gouvernance du secteur minier artisanal au Haut-Katanga : regards croisés des acteurs stratégiques

La gouvernance du secteur minier artisanal au Haut-Katanga, en République Démocratique du Congo, est caractérisée par divers défis et enjeux, selon les informations recueillies à partir d'entretiens avec des acteurs stratégiques de la région. Les principaux acteurs contactés à ce sujet comprennent des ONG telles que GIZ (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), des coopératives minières artisanales, ainsi que des représentants de la société civile. Il en ressort une gouvernance caractérisée par un certain nombre d'éléments basée sur les données et les observations empiriques.

### 2.2.1. *La SAEMAPE et ses défis réels d'organiser les coopératives minières et de protéger les Zones d'exploitation artisanale contre les accaparements industriels*

Il ressort des entretiens le constat que la gouvernance du secteur minier artisanal au Haut-Katanga est complexe. La SAEMAPE qui est l'institution étatique chargée de regrouper les mineurs artisanaux en coopératives n'a pas des marges de manœuvre suffisante sur le terrain où la politisation minière, la corruption et les pratiques informelles prennent le pas sur les structures formelles (coopératives minières). Cependant, des défis subsistent quant à la mise à disposition de Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) appropriées, ce qui limite l'expertise technique de SAEMAPE dans l'organisation des coopératives<sup>4</sup>. Très souvent, ce sont les exploitants artisanaux qui découvrent eux-mêmes les sites qu'ils exploitent sous le statut de Zone d'exploitation artisanale, mais par la suite, ils se voient menacés par les acteurs politiques qui s'en accaparent à vil prix ou facilitent le transfert brutal de ces sites artisanaux aux sociétés industrielles au détriment des exploitants miniers artisanaux. Les coopératives minières ne sont pas une garantie contre ces vulnérabilités, car leurs responsables ont généralement des intérêts opposés à leurs membres. Il ressort de divers interviews le constat que de nombreuses coopératives minières ne reflètent pas toujours les

---

<sup>4</sup> Entretiens avec agent GIZ, Lubumbashi, Juin 2023.

orientations de la législation minière et peuvent être influencées par des responsables politiques basés à Kinshasa, à Lubumbashi ou à Kolwezi qui leur intiment des ordres lorsqu'il faut faire des ventes des carrés miniers exploités par les exploitants artisanaux, fussent-ils formellement leurs membres<sup>5</sup>.

### ***2.2.2. Conditions de Travail et défis institutionnels***

Les conditions de travail des mineurs artisanaux sont précaires, avec des sites de travail non régulièrement inspectés. Les coopératives telles que UCK DRAINE et KOMAKAT à Kolwezi ont entrepris des initiatives pour améliorer les conditions des mineurs, telles que la construction d'hôpitaux, la fourniture d'équipements de protection individuelle et la formation des mineurs. Cependant, des défis persistent, notamment le manque de connaissance des droits des mineurs artisanaux et l'absence d'une assurance maladie adéquate<sup>6</sup>.

### ***2.2.3. Faible impact des Politiques publiques sur l'artisanat minier local***

Bien que des campagnes de vulgarisation du code minier aient été entreprises, l'application des textes réglementaires reste insuffisante sur le terrain. Les politiques ne sont pas toujours mises en œuvre de manière effective. Les membres de la société civile expriment leur préoccupation quant à l'exploitation des mineurs artisanaux et appellent à une meilleure implication des autorités de tutelle pour garantir une meilleure protection et des conditions de travail décentes. Ils soulignent également l'importance de la création d'une main-d'œuvre locale et d'une politique d'intégration environnementale après l'exploitation minière<sup>7</sup>. L'État éprouve des difficultés à mettre à disposition des Zones d'Exploitation Artisanale appropriées pour les coopératives. Cela limite l'expertise de SAEMAPE dans la gouvernance du secteur. De plus, les relations complexes entre les coopératives minières artisanales et les

---

<sup>5</sup> Entretiens avec membres de la société civile à Kolwezi et à Lubumbashi, Juin 2023.

<sup>6</sup> Entretiens avec membre d'une Coopérative minière, Lubumbashi, Juin 2023.

<sup>7</sup> Entretiens ONGs à Lubumbashi, juin 2023.

investisseurs étrangers soulignent les défis économiques et structurels auxquels le secteur est confronté.

#### ***2.2.4. La Place des ONG et des Acteurs de la Société Civile***

Les ONG jouent un rôle crucial dans la gouvernance du secteur minier artisanal au Haut-Katanga. Par exemple, GIZ, en tant qu'ONG, s'est engagée dans des initiatives visant à renforcer la gouvernance des coopératives minières artisanales. Les projets de formation et de sensibilisation, tels que le développement de modules sur la gouvernance des coopératives, ont été mis en œuvre pour éduquer les exploitants miniers artisanaux et les agents de SAEMAPE sur les aspects juridiques et organisationnels du secteur<sup>8</sup>.

#### ***2.2.5. La Contribution économique des exploitants miniers artisanaux***

Les coopératives minières artisanales contribuent positivement au développement économique de la région par le biais de taxes et d'impôts versés. Cependant, cette contribution n'est pas toujours bien reconnue, et les exploitants artisanaux continuent souvent à travailler dans des conditions difficiles sans assurance maladie adéquate ni soutien en cas de litige ou de maladie. L'absence de politique d'intégration environnementale après l'exploitation est également préoccupante, laissant potentiellement des sites miniers abandonnés et des conséquences écologiques à long terme<sup>9</sup>.

#### ***2.2.6. L'Importance de la main-d'œuvre locale et de la gestion Post-Mine***

La société civile, notamment à travers les entretiens avec madame Dorcas Tshika, souligne la nécessité d'impliquer davantage les autorités de tutelle pour protéger les droits des mineurs artisanaux. L'idée de créer une main-d'œuvre locale pour les mineurs est soutenue, ce qui pourrait contribuer à une meilleure représentation et à une plus grande prise de décision au niveau communautaire. De plus, la mise en place d'une

---

<sup>8</sup> Entretiens avec un cadre du GIZ, Lubumbashi, Juin 2023.

<sup>9</sup> Entretiens ONGs à Lubumbashi, Juin 2023.

politique d'intégration post-mine est préconisée pour garantir que les zones minières soient restaurées et gérées de manière durable une fois l'exploitation terminée<sup>10</sup>.

### *2.2.7. Conclusion partielle, défis et perspectives*

La gouvernance du secteur minier artisanal au Haut-Katanga est marquée par des défis tels que des conditions de travail précaires, des lacunes dans l'application des politiques et des relations complexes entre les différentes parties prenantes. Les recommandations clés comprennent la nécessité d'une meilleure protection des droits des mineurs, la création d'une main-d'œuvre locale pour renforcer la représentation communautaire et la mise en place de politiques d'intégration environnementale post-mine pour une exploitation plus durable. L'engagement des ONG et de la société civile joue un rôle crucial dans la sensibilisation, la formation et la promotion de ces objectifs.

Les défis liés à la gouvernance du secteur minier artisanal au Haut-Katanga comprennent le manque de connaissances des mineurs sur leurs droits, l'insuffisance de l'application des politiques, et les relations complexes entre les mineurs et les investisseurs. Les recommandations incluent la création d'une main-d'œuvre locale, une meilleure intégration environnementale après l'exploitation et un rôle plus actif des autorités de tutelle pour soutenir les mineurs artisanaux. Il convient de noter que l'accès à l'information a été entravé dans certains cas, avec des résistances à fournir des données de certaines personnes ressources. Les mineurs artisanaux ont exprimé leur désir d'une rémunération pour partager leurs informations. Les recommandations mettent en évidence la nécessité d'une meilleure protection des mineurs, d'une intégration environnementale durable et d'une implication accrue des parties prenantes pour promouvoir un secteur minier artisanal plus équitable et durable<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> Entretiens avec une cadre de la société civile, Lubumbashi, Juin 2023.

<sup>11</sup> Entretiens avec cadres des ONGs à Lubumbashi, Lubumbashi, Juin 2023.

## 2.3. Conditions de travail des exploitants miniers artisanaux en territoire de Kambove : analyse transversale et étude de cas

Une analyse générale de la situation en rapport avec la condition sociale et professionnelle des exploitants miniers artisanaux est faite (2.2.1.) avant d'opérer une étude de cas des sites miniers artisanaux de Karajipopo, de Kanfunda et de Kinsuka 669 (2.2.2.).

### 2.3.1. Résultats généraux de la recherche sur la condition des exploitants miniers artisanaux en territoire de Kambove

L'analyse transversale des résultats de la recherche en rapport avec les conditions de travail des exploitants miniers artisanaux en territoire de Kambove a donné lieu à 9 grandes conclusions.

Premièrement, il s'observe **la faible application de normes de sécurité au travail**. Les conditions de travail des creuseurs sont précaires, avec un manque de normes de sécurité et d'équipements appropriés. Ils travaillent souvent sans protection adéquate, tels que des casques, des gants et des bottes, exposant ainsi leur vie à des dangers tels que les éboulements. Dans certaines zones, les autorités locales ont mis en place des règles de sécurité et effectuent des contrôles réguliers pour protéger les exploitants artisanaux des dangers liés à leur travail. Ces initiatives locales visent à améliorer les conditions de travail des creuseurs et à garantir leur sécurité<sup>12</sup>. Un creuseur artisanal travaillant dans la Zone d'exploitation artisanale de Nsase en territoire de Kambove affirme : « nous travaillons dans de très mauvaises conditions, sans protection, sans tenues adéquate, sans botte, gants et il y a d'autres qui creusent pieds nus »<sup>13</sup>.

Deuxièmement, **la multiplicité des taxes expose les creuseurs artisanaux à de nombreux abus**. Les exploitants artisanaux doivent faire face à un système complexe de taxation, où les taux peuvent varier en fonction de l'humeur des polices des mines ou des FARDC (Forces

---

<sup>12</sup> Observations et entretiens à Kambove, juillet 2023.

<sup>13</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

armées de la République démocratique du Congo). Cette multiplicité des services entraîne des extorsions et des tracasseries des creuseurs, qui se retrouvent avec des revenus considérablement réduits<sup>14</sup>.

Troisièmement, il se pose un constat selon lequel les **conflits avec les exploitants industriels s'opèrent en défaveur des exploitants miniers artisanaux**. Les relations entre les exploitants miniers artisanaux et les exploitants industriels sont parfois tendues. Les tensions peuvent surgir en raison des prix de vente des produits, des balances utilisées pour peser les minéraux et de la qualité du produit. Certains exploitants industriels abusent de leur pouvoir et exploiter les creuseurs<sup>15</sup>. À titre illustratif, un acteur de la société civile de Kambove témoigne : « *Les creuseurs déplorent la manipulation des balances et des prix par certains exploitants industriels qui ajustent les résultats au détriment des creuseurs, entraînant ainsi une perte de bénéfices pour eux* »<sup>16</sup>.

Quatrièmement, il se pose une **gestion précaire des revenus**. Les revenus tirés de l'exploitation minière artisanale sont souvent insuffisants pour répondre aux besoins essentiels des creuseurs et de leurs familles. La gestion des revenus est difficile en raison des multiples déductions faites par les coopératives, les sponsors<sup>17</sup> et autres intervenants. Ainsi, renseigne un acteur économique local à Kambove, « les creuseurs ont du mal à épargner ou à faire face aux besoins de leur famille en raison des montants retenus par la coopérative, le sponsor et les mercenaires impliqués dans le processus d'exploitation »<sup>18</sup>.

Cinquièmement, il y a **manque de mécanismes de sécurité sociale**. Les exploitants miniers artisanaux ou « creuseurs » en langage local n'ont pas de mécanismes de sécurité sociale en cas d'accidents ou de maladies professionnelles. En cas de problèmes de santé, ils doivent se

---

<sup>14</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

<sup>15</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

<sup>16</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

<sup>17</sup> Certains sponsors sont des acteurs politiques liés à l'ancien régime de plus en plus liés nouveau régime au pouvoir en RDC depuis 2019.

<sup>18</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

débrouiller avec leurs faibles revenus et, dans certains cas, compter sur l'aide de leurs coéquipiers<sup>19</sup>.

Sixièmement, il y a **difficultés d'obtention de documents légaux**. Les exploitants miniers artisanaux rencontrent des obstacles pour obtenir les documents légaux nécessaires pour exercer leur activité en toute légalité. Cela les expose à des risques légaux et aux tracasseries des autorités. Ainsi, un observateur local témoigne en ces termes : « *les creuseurs ont du mal à obtenir les documents légaux requis pour leur activité, ce qui les expose à des cas récurrents d'arrestation arbitraire ou de confiscation de leur produit* »<sup>20</sup>.

Septièmement, **la collaboration entre les exploitants miniers artisanaux et les coopératives minières n'est pas systématiquement organisée**. Il résulte des données empiriques d'entretiens et d'observation sur plusieurs sites miniers du territoire de Kambove un constat suivant lequel les exploitants miniers artisanaux ne sont pas encadrés systématiquement au sein des coopératives minières. Le nombre exact des exploitants miniers est fluctuant et non maîtrisé par les services publics. Certains exploitants miniers artisanaux travaillent en étroite collaboration avec des coopératives minières qui facilitent la vente de leurs produits et leur fournissent des moyens de travail. Ces coopératives jouent un rôle de pont entre les artisans et les entreprises minières. Certains creuseurs ont établi des relations avec des coopératives qui les aident à écouler leurs produits sur le marché, leur fournissant ainsi une certaine stabilité financière<sup>21</sup>.

Huitièmement, il y a **influence politique nocive constamment à la base de la délocalisation des exploitants miniers artisanaux**. Les entretiens renseignent sur l'implication de partis politiques et des acteurs politiques influents dans le secteur minier peut créer des tensions et conduire à la délocalisation des activités minières artisanales. Ces tensions ont été nombreuses au cours de cinq dernières années et

---

<sup>19</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

<sup>20</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

<sup>21</sup> Observations et entretiens à Kambove, juillet 2023.

impliquent certains hommes politiques haut placés à Lubumbashi et à Kinshasa. À plusieurs reprises, des creuseurs ont été contraints de changer de site en raison des pressions exercées par les acteurs politiques.<sup>22</sup>

Neuvièmement enfin, il se pose des **préoccupations environnementales** certaines en rapport avec l'exploitation artisanale du cuivre et du cobalt dans le territoire de Kambove. Le secteur minier artisanal soulève dans ce territoire des préoccupations environnementales en raison des méthodes d'exploitation non réglementées et des risques d'éboulements. L'exploitation minière artisanale y a porté un impact négatif sur l'environnement local, sur la qualité de l'eau et sur le développement de nombreuses maladies observées dans la communauté. Néanmoins, ces préoccupations environnementales sont aussi l'œuvre des sociétés industrielles implantées dans le territoire de Kambove<sup>23</sup>.

### *2.3.2. Étude de cas et leçons socioéconomiques de quelques Zones d'exploitation artisanale (ZEA) en territoire de Kambove*

#### *2.3.2.1. Zone d'exploitation artisanale de Karajipopo*

Le site minier artisanal de Karajipopo, situé à 4 km de la ville de Likasi dans le territoire de Kambove, est une zone d'exploitation minière artisanale de cuivre et de cobalt. La plupart des creuseurs travaillant dans ce site font partie de la coopérative EMAC, qui joue un rôle de soutien en facilitant la vente des produits extraits par les exploitants artisanaux et en leur fournissant des moyens de travail.

Les conditions de travail à Karajipopo sont précaires, avec une absence de normes de sécurité et de santé. Les creuseurs travaillent sans équipement de protection adéquat, ce qui les expose à des risques d'éboulements et à des maladies liées à leur activité minière. Ils utilisent des outils non appropriés tels que les bêches, les barres des mines, les bois, le kit-back et donc ils n'ont pas d'outils appropriés pour leur travail pénible. Malgré cela, certains efforts ont été faits pour améliorer la

---

<sup>22</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

<sup>23</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

sécurité, avec l'implication des autorités locales pour mettre en place des règles de sécurité et effectuer des contrôles réguliers pour protéger les artisans. Les creuseurs font également face à des défis liés à la gestion de leurs revenus. Les revenus tirés de l'exploitation minière artisanale à Karajipopo sont souvent insuffisants pour répondre aux besoins essentiels des artisans et de leurs familles. Les montants retenus par la coopérative, les sponsors et les mercenaires impliqués dans le processus d'exploitation diminuent considérablement les bénéfices des creuseurs. Toutefois, malgré les difficultés, les creuseurs de Karajipopo ont mis en place une petite organisation de gestion pour leurs revenus. Ils ont établi un comité chargé de collecter régulièrement les cotisations, ce qui leur permet de contribuer à soutenir leurs familles et de faire face aux problèmes qui peuvent survenir<sup>24</sup>.

Les implications socioéconomiques du site minier de Karajipopo sont mitigées. D'une part, l'activité minière artisanale contribue à générer des revenus pour les creuseurs et leur permet de subvenir à leurs besoins quotidiens, même si ces revenus sont souvent insuffisants. D'autre part, le manque de normes de travail, les risques liés à l'exploitation minière artisanale et le système complexe de taxation peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité de vie des creuseurs et de leurs familles.

Partant de ce qui précède, l'on peut affirmer que le site minier de Karajipopo représente un exemple de l'exploitation minière artisanale dans le territoire de Kambove, avec ses avantages et ses inconvénients. Il met en lumière les défis auxquels sont confrontés les creuseurs en termes de sécurité, de gestion des revenus et d'accès aux ressources. Des mesures supplémentaires pourraient être nécessaires pour améliorer les conditions de travail et le bien-être des creuseurs dans cette zone d'exploitation minière artisanale.

### *2.3.2.2. Zone d'exploitation artisanale de Kanfunda*

Le site minier de Kanfunda est situé dans le territoire de Kambove et représente une zone d'exploitation minière artisanale de cuivre et de

---

<sup>24</sup> Observations et entretiens à Kambove, Juin 2023.

cobalt. Les exploitants miniers artisanaux, également appelés creuseurs, travaillant à Kanfunda font face à des conditions de travail difficiles et des défis socioéconomiques. Les conditions de travail à Kanfunda sont préoccupantes. Les normes de sécurité et de santé ne sont pas respectées, et les creuseurs ne disposent pas d'équipements de protection adéquats. Ils travaillent dans des conditions dangereuses, exposés à des risques d'éboulements et de maladies liées à leur activité minière. De plus, les creuseurs doivent faire face à des tracasseries et des extorsions de la part des autorités locales et des forces de l'ordre, ce qui réduit leurs revenus et accroît les tensions dans la région. Les relations entre les exploitants miniers artisanaux et les exploitants industriels sont tendues, car ces derniers bénéficient souvent de préférences et d'avantages, créant ainsi des inégalités dans le secteur minier. Par ailleurs, le manque de mécanismes de sécurité sociale signifie que les creuseurs sont vulnérables en cas d'accidents ou de maladies professionnelles, et ils doivent compter sur leur propre initiative et les cotisations entre coéquipiers pour faire face aux problèmes<sup>25</sup>.

Les implications socioéconomiques du site minier de Kanfunda sont complexes. L'exploitation minière artisanale contribue à générer des revenus pour les creuseurs et leurs familles, ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins de base. Cependant, ces revenus sont souvent insuffisants en raison des multiples taxes et des pratiques d'extorsion qui réduisent leur part du produit. Le site minier de Kanfunda met en évidence les défis et les problèmes associés à l'exploitation minière artisanale dans le territoire de Kambove. Les creuseurs font face à des conditions de travail dangereuses, des conflits avec les autorités locales et des difficultés pour gérer leurs revenus. Malgré les revenus générés par l'activité minière, leur niveau de vie reste précaire, et des mesures sont nécessaires pour améliorer les conditions de travail et la sécurité sociale des exploitants miniers artisanaux à Kanfunda.

---

<sup>25</sup> Entretiens à Kambove, juillet 2023.

### *2.3.2.3. Zone d'exploitation artisanale de Kinsuka 669*

Le site minier de Kinsuka 669, situé dans le territoire de Kambove, est une zone d'exploitation minière artisanale de cuivre et de cobalt. Les données empiriques indiquent que les exploitants miniers artisanaux, appelés creuseurs, y font face à des conditions de travail précaires et dangereuses, avec un manque de normes de sécurité et de santé. Ils sont exposés à des risques d'éboulements de terrain et de maladies professionnelles, ce qui met en évidence un besoin urgent d'amélioration des conditions de travail pour assurer leur sécurité et leur bien-être. Le travail dans la ZEA de Kinsuka 669 est marqué par des tensions et des conflits avec les exploitants industriels et les autorités gouvernementales. Les creuseurs sont confrontés à des pratiques extorquantes et à des tracasseries, réduisant leur part des revenus générés par l'exploitation minière artisanale. Ces conflits soulignent l'importance de mettre en place des mécanismes de gouvernance et de régulation pour protéger les droits des creuseurs et assurer une répartition équitable des bénéfices.

Les implications socioéconomiques du site minier de Kinsuka 669 sont significatives. L'exploitation minière artisanale y génère des revenus pour les creuseurs, ce qui leur permet de subvenir à certains de leurs besoins de base. Les entretiens indiquent également que les creuseurs font face à des difficultés dans la gestion de leurs revenus, avec une part importante prélevée par les coopératives, les sponsors et les « mercenaires ». Cela souligne l'importance d'améliorer la transparence et la traçabilité des revenus générés par l'exploitation minière artisanale pour garantir une meilleure gestion financière et une utilisation plus efficace des ressources.

## **2.4. Conditions de travail des exploitants miniers artisanaux en territoire de Kipushi**

L'analyse systémique des problèmes majeurs de la condition des exploitants miniers artisanaux en territoire de Kipushi met en évidence plusieurs aspects critiques concernant leurs conditions de travail, leurs

revenus, leur sécurité sociale, et leur relation avec les entreprises minières.

#### ***2.4.1. Conflits entre creuseurs artisanaux et entreprises minières sur la mine historique de Kipushi***

Les entreprises minières, en particulier les industriels, ont un pouvoir dominant dans le territoire de Kipushi qui comprend la célèbre « copper belt ». Les industries considèrent souvent l'exploitation minière artisanale comme une menace. Les exploitants miniers artisanaux ont des difficultés à se faire entendre et à faire respecter leurs droits face aux entreprises minières et aux autorités. La mine historique de Kipushi qui appartenait à la Gécamines avant son ouverture aux investisseurs privés (Ivanhoe-Mines, etc.) illustre un cas typique des conflits entre industriels et exploitants miniers artisanaux qui exploitent souvent frauduleusement du cuivre sur des terres revendiquées par la Gécamines et ses partenaires d'affaires.

La mine historique de Kipushi est aujourd'hui portée par le « projet Kipushi », un projet exploité par la *Kipushi Corporation* (KICO), une joint-venture entre Ivanhoe Mines (68 %) et Gécamines (32 %), la société minière d'État de la RDC (Ivanhoe, 2023). Comme l'observe le site web de la multinationale Ivanhoe-Mines, « le projet se situe en RDC, dans la province du Haut-Katanga et au sud-est de la découverte de Kamao par la société. Il se trouve à proximité de la ville de Kipushi et à environ 30 kilomètres au sud-ouest de Lubumbashi, la capitale de la province. Ivanhoe a acquis une participation de 68 % dans le capital du projet Kipushi en novembre 2011, les 32 % restants sont détenus par Gécamines, la société minière publique de la RDC. Le projet de Kipushi est fondé sur la mine zinc-cuivre à haute teneur qui se situe dans la ceinture de cuivre d'Afrique centrale et qui produit environ 60 millions de tonnes pour une teneur en zinc de 11 %, et de 7 % en cuivre entre 1924 et 1993. En plus de la production de cuivre et de zinc, la mine a produit 12 673 tonnes de plomb et environ 278 tonnes de germanium entre 1956 et 1978. La mine est gérée sur la base d'un contrat d'entretien et de maintenance depuis 1993 » (IVANOE-Mines, 2022).

Alors que le contrat de joint-venture fut signé initialement depuis 2007 et consolidé en 2011, c'est en 2022 que la société KICO a été relancée après plusieurs années des blocages divers (DESC-ECO, 2022). Les exploitants artisanaux avaient entretemps investi les propriétés minières de la Gecamines pour y exploiter de manière artisanale du cuivre et c'est dans cette perspective qu'à l'avènement de la société KICO ils ont été poussés au déguerpissement. Cependant, les « creuseurs » qui travaillent souvent avec des outils rudimentaires se considèrent comme des victimes d'accaparements des terres qu'ils considèrent comme artisanaux et sur lesquels ils sont chassés notamment par KICO et sa sous-traitance KCS. Selon les creuseurs, ces entreprises occupent des sites jadis appartenus à des exploitants miniers artisanaux sans les embaucher, spoliant ainsi leur droit d'exploitation et leurs sources des revenus<sup>26</sup>.

#### ***2.4.2. Précarité artisanale, revenus insuffisants, faible impact fiscal et prolifération de l'économie informelle à Kipushi***

Les revenus tirés de l'exploitation minière artisanale sont insuffisants pour répondre aux besoins essentiels des artisans miniers et de leurs familles. Ils peinent à subvenir à leurs besoins de base tels que le logement, l'éducation des enfants, les soins de santé, l'électricité et la nourriture. Le marché des produits est limité, et les revenus fluctuent, rendant difficile l'épargne et la gestion financière. Par ailleurs, les conditions de travail des exploitants miniers artisanaux sont mauvaises, avec un manque d'équipement de protection, de tenues appropriées et d'autres normes de sécurité et de santé appliquées. Les artisans ne bénéficient pas de mécanismes de sécurité sociale en cas d'accidents, de maladies professionnelles ou d'autres problèmes de santé liés à leur travail.<sup>27</sup>

Les retombées fiscales et les contributions au budget de l'État provenant de l'artisanat minier ne sont pas spécifiées dans les réponses fournies. Les revenus générés par l'artisanat minier semblent ne pas avoir

---

<sup>26</sup> Entretiens à Kipushi, Juin 2023.

<sup>27</sup> Entretiens avec exploitants artisanaux, Kipushi, Juin 2023.

un impact significatif sur le développement local ou l'amélioration des infrastructures. Les revenus tirés de l'artisanat minier sont très faibles, ne permettant pas aux exploitants artisanaux de satisfaire leurs besoins essentiels et ceux de leurs familles. L'incertitude sur la régularité des revenus rend difficile la gestion financière, l'épargne et la satisfaction des besoins mensuels<sup>28</sup>.

Les contributions fiscales au budget de l'État provenant de l'exploitation artisanale ne sont pas connues ni clairement canalisées, et il n'y a pas de mécanismes spécifiques de collecte des taxes ou redevances pour les exploitants miniers artisanaux opérant en territoire de Kipushi et dans la province du Haut-Katanga de manière générale.

---

<sup>28</sup> Entretiens avec exploitants artisanaux, Kipushi, Juin 2023.



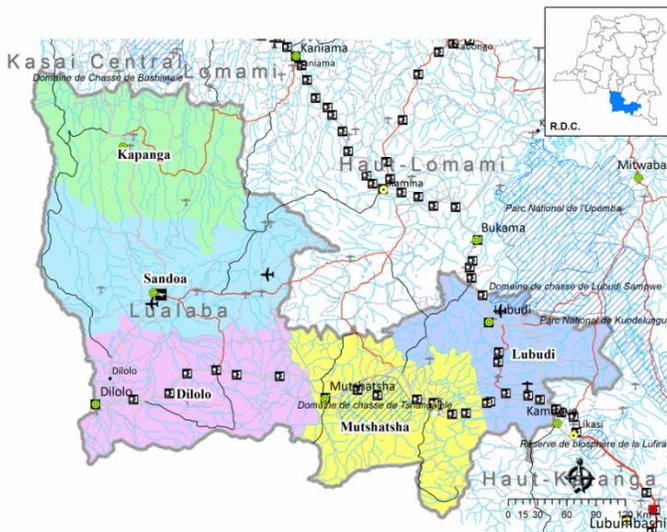
### III. Résultats de recherche au Lualaba : enjeux et défis de l'équité sociale dans l'extraction minière artisanale

Une brève présentation des terrains de recherche dans la province du Lualaba (3.1.) va précéder l'analyse proprement dite des résultats de recherche de l'exploitation minière artisanale en province du Lualaba. Ces résultats de recherche sont présentés au double angle d'analyse des conditions de travail des exploitants miniers artisanaux (3.2.) et d'approvisionnement en chaînes des valeurs économiques (3,3).

#### 3.1. Brève présentation de la Province du Lualaba et des territoires de Lubudi et de Mutshatsha

##### 3.1.1. Province du Lualaba

Figure 6 : Carte de la Province du Lualaba (Source : GIFEX)



La Province du Lualaba est située au Sud de la RDC. Elle est composée de 5 territoires à savoir : Lubudi, Mutshatsha, Sandoa, Dilolo, Kapanga. Elle d'une superficie de 121 308 km<sup>2</sup>. Selon le site officiel de la RDC, « la province du Lualaba est issu du démembrement de l'ancienne

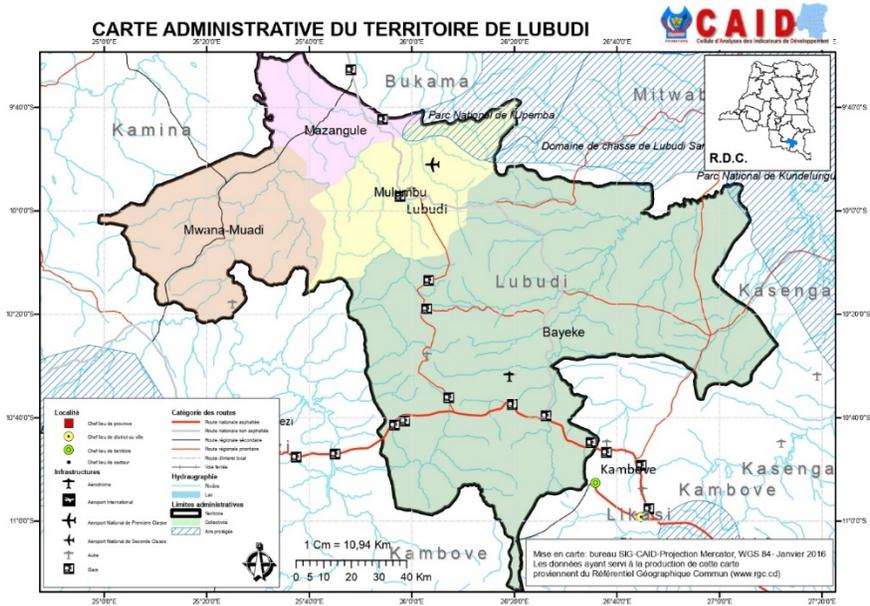
province du Katanga, le Lualaba est considéré comme le pool minier le plus important du pays. Son chef-lieu, Kolwezi, est considéré comme la capitale mondiale du cobalt. La province tire son nom d'un des plus importants affluents du fleuve Congo qui mène jusqu'à la source même du fleuve. La population est composée des Sanga, des Lunda, des Tshokwe, des Ndembo et des Luvale qui constituent les cinq principales tribus. Le folklore musical local est très riche. L'artisanat y également très développé et se base sur le travail des métaux dont les dérivés de plusieurs minerais pour s'affirmer. Le fleuve Congo traverse la province et est renforcé le long de son parcours par de nombreuses rivières qui sillonnent les savanes herbeuses, les forêts-galeries ainsi que la plaine et une savane boisée. La forêt dense et la forêt claire (Miombo) recouvrent avec la plaine, l'essentiel de la végétation. Le Parc national d'Upemba abrite une immense faune composée de zèbres, d'éléphants, buffles, hippopotames, oiseaux et antilopes. Sol dominant : argilo-sablonneux, il est favorable aux cultures vivrières et industrielles du maïs, du manioc, du haricot, de l'arachide, riz paddy... Les cultures industrielles, notamment le coton, le tabac, le palmier à huile sont pratiquées. C'est une terre d'opportunités, notamment grâce à l'exploitation des gisements riches en métaux non ferreux comme le cuivre, le cobalt, le manganèse, l'or et l'étain. La présence du calcaire et de la granite renforce également le potentiel économique de la province » (RDC, 2023, <https://republique.cd/province/lualaba/>).

### *3.1.2. Ville de Kolwezi*

Chef-lieu de la province du Lualaba, Kolwezi s'étend sur 213 km<sup>2</sup> et se subdivise en deux communes : la commune de la Dilala (154 km<sup>2</sup>) à l'Ouest et celle de Manika (59 Km<sup>2</sup>) à l'Est. Kolwezi est situé à 10° 43' de Latitude Sud et 25°28' de Longitude Est, Kolwezi est bâtie dans une région de moyens plateaux (Manika) soit 1 200 à 1 400 m d'altitude, à 341 km au Nord-ouest de Lubumbashi, la capitale la province du Haut – Katanga, à 426 km de Dilolo, à la frontière angolaise.

### 3.1.3. Territoire de Lubudi

Figure 7. Carte administrative du territoire du Lubudi (Source, CAID).



Le territoire de Lubudi est l'un des territoires du Lualaba qui a été étudié dans le cadre du présent dossier. « Le territoire de Lubudi est délimité au nord par les territoires de Bukama et Kamina. Au nord-est par les territoires de Kambove et Mutshatsha. Au nord-ouest par le territoire de Kamina, à l'est par les territoires de Kasenga et Mitwaba. La ville de Lubudi, capitale de ce territoire est au centre d'un triangle dont les sommets sont les villes de Likasi dans la province du Haut Katanga, Kolwezi à Lualaba et Kamina dans le Haut Lomami. La route et le chemin de fer la relient à ces trois villes. Le relief de Lubudi est vallonné. En dehors du plateau de Bianco, la savane boisée avec des galeries forestières et des steppes fait également partie du relief de cette région. Il existe également une chaîne de montagnes dans la région de Funfumme, Lubudi, Kansenia, Bunkeya, Mulumbu et Mazangule. Le territoire de Lubudi a la particularité d'être riche en ressources minières. Il comprend des entreprises minières et agro-industrielles telles que TENKE — FUNGURUME MINIG (société minière) ; BOSS MINING

(société minière) ; CONGO COBALT CORPORATION (Société minière) ; etc.

#### ***3.1.4. Territoire de Mutshatsha***

D'une Superficie de 18,859 Km<sup>2</sup>, le territoire de Mutshatsha fait partie de l'actuelle province du Lualaba dans le Sud de la RD Congo. Comme le renseigne le CAID, il fut "appelé "Zone de Kolwezi à l'époque et rattaché à la sous-région du Lualaba. Le territoire de Mutshatsha dans son appellation actuelle a été créé par l'ordonnance présidentielle N° 76-299 du 16 avril 1976 portant création de la ville de Kolwezi. Le territoire de Mutshatsha compte trois Secteurs à savoir : Lufupa, Luilu et Mukuleshi ainsi que le Chef-lieu Mutshatsha. Le Chef-lieu est subdivisé en trois quartiers résidentiels : Quartier Commercial, Quartier Njanja et Quartier Tshansala. Le Secteur Lufupa avec comme Chef-lieu Musokantanda comprend deux groupements : Musokantanda et Mus-hima. Le Secteur Luilu comme Chef-lieu Kasania communément appelé « Lualaba-Gare », comprend quatre Groupements à savoir : Kazembe, Mpwene, Mwanfwe et Mwilu Le Secteur Mukuleshi comme Chef-lieu Usolo, communément appelé "Namuyombo", compte trois Groupements à savoir : Kasanga, Kawewe et Mafunga. Le Territoire renferme des substances minérales mondialement connues. Ces diverses richesses minérales constituent le sous-sol du Territoire, se trouvent dans deux secteurs de Luilu et Lufupa et sont exploitées d'une façon industrielle par les Entreprises Minières et aussi d'une façon artisanale par les Exploitants artisanaux communément appelés "creuseurs". La particularité est la teneur en cuivre du gisement Dilungu à teneur très élevée, représentant le deuxième gisement au monde. Il y'a également d'autres minerais tels que le cobalt, l'or..." (CAID, 2022).



### 3.2. Conditions de travail des exploitants miniers artisanaux à Lubudi et à Mutshatsha

L'analyse des entretiens réalisés spécialement dans la ville de Kolwezi et dans les territoires de Lubudi et de Mutshatsha dans la province du Lualaba met en lumière les conditions difficiles de travail auxquelles sont confrontés les exploitants miniers artisanaux. 4 points saillants méritent une attention particulière.

#### 3.2.1. *Faible protection juridique et administrative des exploitants miniers artisanaux sur les lieux du travail*

La volatilité des conditions de travail s'observe sur le lieu du travail de diverses manières telle qu'en témoigne la réalité sur divers sites miniers artisanaux étudiés.

La nature juridique des coopératives minières qui sont peu protectrices des du statut artisanal relégué au simple rôle de « creuseur » sans grande marge de manœuvre dans la gouvernance de la coopérative marquée par un rapport de force favorable au patron de la coopérative. Selon un responsable de la société civile locale en territoire de Lubudi dans la province du Lualaba, « *il y a un problème au niveau des coopératives minières qui ne peuvent pas contenir le nombre d'exploitants artisanaux qui sont entre 100 000 à 150 000 creuseurs. Il n'y a même pas des coopératives des creuseurs, car ce sont les propriétaires des coopératives qui sont les véritables négociants des sociétés industrielles et donc les coopératives minières n'ont rien de coopératif* »<sup>29</sup>. Partant de ce constat, il en ressort que les exploitants artisanaux qui ne sont en réalité que des « creuseurs » doivent se plier aux conditions du propriétaire de la coopérative minière qui négocie en son nom et pour son compte prioritaire le carré minier sur lequel ils exploitent. Il en ressort que la coopérative minière n'est pas à la hauteur des enjeux administratifs à même d'assurer une protection juridique et sociale de ses « membres ». Les creuseurs artisanaux sont dès lors les plus grands vulnérables de cette faiblesse structurelle des coopératives minières, car cette faiblesse

---

<sup>29</sup> Entretiens à Kolwezi, Juin 2023.

affecte leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie. Quelques creuseurs miniers rencontrés en territoire de Lubudi témoignent :

- « *Notre revenu ne permet pas de subvenir à tous les besoins de nos familles, nous le faisons parce que nous ne trouvons pas un autre métier.* »<sup>30</sup>
- « *Le niveau de vie a tellement baissé que nous venons seulement travailler pour survivre au lieu de voler, mais ici aussi on nous met les soldats voire on vous fouette pendant que vous travaillez.* »<sup>31</sup>

Cette faiblesse de la protection juridique conduit à deux conséquences comprenant la violation des droits humains la corruption.

D'une part, des droits humains des creuseurs sont violés à plusieurs niveaux et ils ne bénéficient pas d'une protection adéquate, ce qui les expose à des abus et des maltraitements de la part des forces de sécurité et des personnes en position d'autorité politico-économique.

D'autre part, la corruption s'intensifie et certains creuseurs font face à des obstacles tels que des comités de suivi corrompus, des vols par des forces de sécurité, des embuscades, des tracasseries, des confiscations de minerais et des paiements de taxes informels à des acteurs non officiels.

### ***3.2.2. Asymétrie d'informations et faible capacité de négociation des creuseurs artisanaux pour valoriser leurs droits et intérêts***

Une deuxième problématique, corolaire de la précédente, tient à la faible capacité de négociation des creuseurs artisanaux dans un marché local en proie à diverses asymétries d'informations. En fait, un acteur de la société civile mines à Kolwezi note à ce sujet que « *très souvent l'artisanat minier est considéré comme une activité des dupes parce qu'on vole le travail des exploitants artisanaux à partir de divers taux appliqués à l'achat de leurs matières. Ainsi, la duperie porte sur le taux*

---

<sup>30</sup> Entretien en territoire de Lubudi, juillet 2023.

<sup>31</sup> Entretien en territoire de Lubudi, juillet 2023.

*d'humidité de la matière qu'il s'agisse du cuivre ou du cobalt, du poids avec l'usage des balances bien étalonnés, de la teneur avec le métorex mal calibré, etc. On ne voit pas l'intervention de SAEMAPE et pourtant c'est l'État qui devrait s'occuper d'inspecter la régularité des taux affichés dans les centres des négociants en vue de protéger les creuseurs artisanaux contre les abus des propriétaires des coopératives minières et autres négociants de cobalt et de cuivre artisanal »<sup>32</sup>. Ce témoignage éclaire l'existence des défis majeurs autour des conditions de travail des catégories artisanales dans le secteur minier en province du Lualaba. Il met en lumière le faible encadrement public des exploitants artisanaux, « creuseurs » qui sont victimes de toutes formes d'abus dans un marché minier artisanal peu régulé, malgré l'avènement de l'EGC dans cette province qui ne semble pas maîtriser encore la gestion artisanale de la filière cobalt au Lualaba. Le faible encadrement des exploitants artisanaux traduit toute l'inefficacité de l'État congolais à asseoir et à faire respecter son autorité légitime tel qu'en témoigne encore cet acteur de la société civile qui affirme : « le grand défi c'est de pouvoir organiser les exploitants artisanaux au sein des coopératives parce qu'il faut qu'ils soient au sein d'une coopérative pour mieux les contrôler. En principe, l'organisation coopérative de base devrait commencer entre les creuseurs eux-mêmes, mais leur niveau d'éveil politique pour s'organiser est généralement faible. Cette question des Coopératives est traitée à la Direction de l'Artisanat de l'EGC, mais comme c'est un secteur où les gens entrent sans une demande d'emploi, le suivi n'est pas généralement efficace. Un autre problème c'est de savoir où les trouver parce qu'il n'y a pas de ZEA (Zone d'Exploitation Artisanale) à proprement parler dans la mesure où les exploitations artisanales commencent en informel et l'État vient constater des jours voire des mois après leur existence. C'est donc pour ces raisons que l'EGC (Entreprise Générale du Cobalt) ne sait pas travailler avec exploitants artisanaux qui sont victimes d'accaparement des terres par-ci par-là par*

---

<sup>32</sup> Entretiens à Kolwezi, Juin 2023.

*des industriels et des politiciens véreux en quête des concessions des particuliers »<sup>33</sup>.*

### ***3.2.3. Afflux des sociétés chinoises, pressions sur les exploitations artisanales et dégradations des conditions de travail artisanal***

Au cours de la dernière décennie, la présence chinoise dans les sites miniers, y compris artisanaux, s'est accru, au mépris de la législation congolaise. En province du Lualaba, cette situation n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail des exploitants miniers artisanaux qui entrent directement en conflit avec les exploitants chinois. Ainsi, un creuseur artisanal rencontré sur le site minier de « Pilonne » en territoire de Mutshatsha explique : *« pour moi ce sont les exploitants chinois qui nous font trimer depuis qu'ils sont arrivés et c'est urgent que les autorités nous aident quant à ce. Il y a les coopératives qui sont là comme nos syndicalistes et qui doivent parler avec les Chinois pour que nous puissions bien travailler avec eux. Il y a aussi les services des Mines et les militaires qui sécurisent les Chinois au lieu de nous aider, ils favorisent plus les exploitants chinois qui ne devraient pas pourtant travailler sur les mêmes zones d'exploitations artisanales comme nous. Nous n'avons pas de bonnes relations avec les Chinois qui sont en compétition contre nous. Nous travaillons beaucoup, mais nous ne nous retrouvons pas au même titre qu'eux. On peut me tromper avec un petit bonus, mais qui ne sert pas grand-chose sur ma situation ? Mais il arrive des fois que les Chinois comprennent et nous laissent fouiller sur leurs sites, mais nous n'arrivons toujours pas à bien collaborer, car il n'y a pas moyen de réclamer auprès des Chinois. Même sur des sites miniers non contrôlés par les Chinois, le creuseur qui a amené ses minerais au dépôt reste à l'écart et c'est le négociant qui s'en occupe de traiter en son nom avec les Chinois, en laissant le creuseur de côté et parfois en le chassant loin des acheteurs chinois »<sup>34</sup>.*

---

<sup>33</sup> Entretiens à Kolwezi, Juin 2023.

<sup>34</sup> Entretiens à Mutshatsha, Juin 2023.

À Fungurume dans le territoire de Lubudi, l'arrivée des Chinois dans le secteur minier artisanal semble également y avoir bousculé les pratiques et a contribué à la marginalisation des exploitants artisanaux congolais qui sont en compétition directe avec les Chinois qui les emploient, leur achètent leurs matières à des prix dérisoires ou encore acquièrent des terres sur lesquelles étaient déjà des exploitants artisanaux qui sont alors chassés avec l'appui des services publics et/ou des militaires. Un exploitant artisanal opérant sur un site minier artisanal à Fungurume témoigne à cet effet de la détérioration des conditions de travail avec l'arrivée des militaires et des Chinois. Ainsi, il note que le manque de Zone d'exploitation artisanale l'a conduit à travailler clandestinement pour subvenir aux besoins de sa famille sur des sites miniers qui jadis étaient artisanaux, mais qui ont été acquis par des sociétés étrangères notamment chinoises. Des conflits surviennent régulièrement entre exploitants artisanaux et l'entreprise TFM ainsi que la Police des Mines pour chasser les exploitants artisanaux. Ainsi déclare-t-il : *« je suis creuseur artisanal depuis 2003 et c'est le manque d'emplois qui m'a amené à faire ce travail. Actuellement les conditions ne sont pas bonnes depuis l'arrivée des militaires. Ils nous maltraitent pas mal et c'est l'arrivée des Chinois qui a empiré les choses. Par manque de ZEA je me suis retrouvé en situation d'exploitant clandestin pour trouver le moyen de survie de ma ma famille qui n'attend tout que de moi. Il est pour nous impossible de revendiquer nos droits vis que c'est l'entreprise TFM<sup>35</sup> qui fait sa loi dans sa concession. Le conflit existe surtout entre nous et l'entreprise TFM, nous et la police de mine. Nous obtempérons toujours pour éviter de tout perdre comme nous n'avons plus de ZEA et le refus de l'entreprise fait aux creuseurs d'accéder dans sa concession*

---

<sup>35</sup> La société Tenke Fungurume Mining (TFM) était une coentreprise minière entre le groupe minier Freeport-McMoRan, la société minière chinoise China Molybdenum Co., Ltd. (CMOC), et l'État congolais.

Avant le 29 janvier 2019, Freeport-McMoRan était l'actionnaire majoritaire avec une participation de 56 % dans la coentreprise, tandis que CMOC détenait une participation de 24 %, et l'État congolais possédait une participation de 20 %. Cependant, en janvier 2019, CMOC a acquis une part supplémentaire de 24 % de Freeport-McMoRan, portant ainsi sa participation totale à 80 %, tandis que la participation de Freeport-McMoRan est passée à 20 %. L'État congolais n'a pas modifié sa participation de 20 %.

*ne nous facilite pas les choses, ce qui fait que nous sommes considérés comme des ennemis de TFM. L'argent que je gagne ici est insuffisant, mais il m'aide beaucoup surtout pour ma petite famille (...) avec beaucoup des risques au quotidien, car je dois faire face aux obstacles divers tels que les embuscades, les éboulements de terre, la mort, etc. Les violations des droits de l'homme sont récurrentes pour nous les exploitants artisanaux clandestins qui n'avons d'autre choix que de survie faute d'espace où exploiter, car tout a été pris »<sup>36</sup>.*

#### **3.2.4. Conséquences sécuritaires des conflits politiques et tribaux entre les creuseurs sur fond des rivalités entre l'UDPS et l'UNAFEC (JUNAFEC)**

Autour de la structure des coopératives minières et/ou des creuseurs miniers artisanaux agissant à titre indépendant, il se trame une double réalité conflictuelle qui affecte gravement les conditions de travail dans les zones d'exploitation minière artisanale. Cette double réalité révèle d'une part des conflits politiques entre les deux grandes formations politiques historiques du milieu : l'UDPS et l'UNAFEC. C'est en particulier la branche jeunesse de l'UNAFEC (la JUNAFEC) qui est mobilisée contre les militants de l'UDPS et inversement, y compris dans les carrés miniers au gré des rivalités politiques provinciales et nationales. D'autre part, ces rivalités en apparences politiques cachent des problèmes identitaires tribaux plus profonds entre les creuseurs Kasaiens et Katangais autour d'un conflit plus antérieur entre Katangais et Kasaiens dans l'espace Katanga.<sup>37</sup> Un creuseur artisanal rencontré sur le site minier dit « Komakat » à la Carrière Kawama témoigne de l'imbrication tribale dans les rivalités politiques et comment cela affecte les conditions de travail des exploitants miniers en ces termes : « *les conflits politiques entre les partisans de l'UDPS généralement originaires du Grand Kasai et les partisans de l'UNAFEC généralement katangais se prolonge sur les sites miniers et cela entraîne parfois des tensions qui débouchent sur des cas de détérioration des conditions de travail,*

---

<sup>36</sup> Entretien à Fungurume, juillet 2023.

<sup>37</sup> Voir la recherche récente de Pole Institute sur la question de la mobilité des populations de l'espace Kasai dans le grand Katanga.

*car chacun a son comportement et c'est déjà le début du problème. Le tribalisme est très présent, car certains creuseurs recourent à leurs parrainages tribaux ou politiques pour accéder aux sites miniers surtout pour le cas d'influence des partisans de l'UDPS qui cherchent à prendre la revanche contre les militants de l'UNAFEC, mais les jeunes du JUNAFEC dont certains sont des exploitants artisanaux n'entendent pas céder aux intimidations. Les rivalités virent parfois en des combats y compris sur les sites miniers et cela c'est entre creuseurs. Lors des éboulements de terre nous constatons aussi la montée des tensions politiques et tribales surtout lorsque l'intervention publique arrive en retard »<sup>38</sup>.*

### ***3.2.5. Sécurité sociale précaire, fiscalité envahissante et faible investissement public en faveur des exploitants miniers artisanaux***

L'analyse des matériaux empiriques issus des entretiens avec les creuseurs artisanaux en territoires de Lubudi et de Mutshatsha révèle des éléments relatifs à la sécurité sociale précaire, à la fiscalité envahissante et au faible investissement public en faveur des exploitants miniers artisanaux.

Tout d'abord, s'agissant de la sécurité sociale précaire, les témoignages des creuseurs dans les différents sites (carrières) soulignent les conditions dangereuses dans lesquelles ils travaillent. Les mines artisanales présentent de nombreux risques, notamment des éboulements, des accidents et des blessures graves. Les travailleurs ne disposent pas d'équipements de protection individuelle (EPI) adéquats, ce qui les expose à des dangers potentiels. De plus, les coopératives minières ne semblent pas prendre en charge adéquatement les blessés, et les travailleurs ont du mal à accéder aux soins de santé appropriés. Ainsi un premier enquêté témoigne : *« il n'y a aucun EPI que nous portons pour travailler, chacun se prend en charge (...) Nous travaillons dans de très mauvaises conditions par exemple comme nous avons notre moto pompe qui est tombée en panne, il faut aller négocier avec les Chinois pour avoir de*

---

<sup>38</sup> Entretiens à Komakat, juillet 2023.

*l'argent et rétrocéder par après (...) Nous nous considérons comme des morts-vivants parce que nous travaillons dans la poussière sans aucun équipement* ». <sup>39</sup> Les travailleurs artisanaux dans les mines de cobalt et de cuivre travaillent dans des conditions extrêmement dangereuses sans équipements de protection appropriés. Les risques d'accidents, d'éboulements et de blessures graves sont élevés, et les travailleurs ne reçoivent souvent pas une assistance médicale adéquate en cas d'incident. Cette précarité de la sécurité sociale met en évidence le besoin urgent de mesures de sécurité et de santé au travail, ainsi que d'un soutien adéquat en cas d'accidents. En réalité, comme en témoigne cet autre entretien, la plupart des fois les coopératives et les pouvoirs publics n'entendent que gérer les conséquences au lieu de les prévenir. Ainsi, déclare un autre rencontré sur un site minier en territoire de Lubudi : « *tout ce dont l'État et les coopératives devraient se charger c'est de définir des conditions de sécurité sur la carrière nous éviter les risques, mais ils ne foutent rien, même quand un accident ou un éboulement surgit, ils vont juste se dépêcher de faire sortir l'accidenté du trou et l'amener à l'hôpital où il n'y a aucune assistance financière de la coopérative. Ils vous trompent de vous payer le transport et si vous n'avez pas de famille, c'est fini pour vous et pourtant on nous coupe de l'agent soi-disant pour la sécurité sociale* » <sup>40</sup>. Il ressort de ce témoignage un faible accès aux services sociaux, car les creuseurs ne semblent pas bénéficier d'un accès adéquat aux services sociaux de base, tels que des soins médicaux, des infrastructures de santé, et des mécanismes de sécurité sociale.

Ensuite, en ce qui concerne une forme de fiscalité envahissante, les exploitants miniers artisanaux déclarent payer des taxes avant de descendre dans les puits. Cependant, ils expriment une certaine méfiance quant à l'utilisation de cet argent. Ils estiment que les fonds peuvent ne pas être utilisés à bon escient par les autorités locales, laissant entendre que la transparence dans la gestion des revenus issus des taxes est problématique. Cette perception alimente un sentiment de mécontentement

---

<sup>39</sup> Entretiens à Lubudi, juillet 2023.

<sup>40</sup> Entretiens en territoire de Lubudi, juillet 2023.

chez les creuseurs, qui ne voient pas clairement l'impact de leur contribution fiscale sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Ainsi déclarent-ils :

- « *Oui nous payons des taxes avant de descendre dans les puits, mais nous ne savons pas ce qu'ils font avec cet argent.* »<sup>41</sup> ;
- « *Selon moi, cet argent entre dans les poches de ses agents qui n'honorent pas l'État et pourtant nous payons les taxes et d'autres droits comme il faut, mais il est difficile de connaître les montants exacts des taxes, leur traçabilité et leur crédibilité légale, car il y a de nombreuses redevances liées à la multiplicité des services dont certains n'ont rien à faire sur les zones minières.* »<sup>42</sup>

Bien que les exploitants miniers artisanaux affirment payer des taxes, ils sont méfiants quant à la gestion transparente de ces fonds par les autorités locales. Ils estiment que les revenus fiscaux ne sont pas toujours utilisés à bon escient pour améliorer leurs conditions de vie et de travail en plus d'être envahissants, car il y a plusieurs services publics qui leur exigent des paiements. Cette perception alimente un sentiment de mécontentement et de frustration parmi les creuseurs, qui souhaitent une meilleure reddition de compte concernant l'utilisation de leurs contributions fiscales.

Enfin, le faible investissement public en faveur des exploitants miniers artisanaux est également pointé. Les témoignages des creuseurs mettent en évidence le manque de soutien des autorités locales et des coopératives minières envers les travailleurs artisanaux. Les conditions de vie ont considérablement baissé, et les revenus générés par l'artisanat minier ne permettent pas de subvenir à tous les besoins des familles. Les travailleurs expriment le besoin d'une révision du prix des minerais par les négociants pour améliorer leur situation financière. Il ressort également des témoignages que les coopératives ne remplissent pas toujours leur rôle de protection des droits et des intérêts des travailleurs, ce qui

---

<sup>41</sup> Entretiens en territoire de Mutshatsha, Juillet 2023.

<sup>42</sup> Entretiens en territoire de Mutshatsha, juillet 2023.

crée des tensions et des conflits<sup>43</sup>. Les témoignages révèlent que les conditions de vie et de travail des creuseurs ont considérablement baissé, et leurs revenus ne suffisent pas à subvenir aux besoins de base de leurs familles. Les autorités locales et les coopératives minières semblent ne pas apporter un soutien adéquat aux travailleurs artisanaux. Le manque de développement des infrastructures et de services sociaux dans les communautés minières accentue les difficultés économiques et sociales auxquelles sont confrontés les exploitants miniers artisanaux. En somme, les témoignages des travailleurs artisanaux soulignent les défis majeurs auxquels ils font face en matière de sécurité sociale, de fiscalité et d'investissement public. Pour améliorer leur situation, il est essentiel de mettre en place des mesures de sécurité et de santé au travail, d'accroître la transparence dans l'utilisation des revenus fiscaux et de favoriser un investissement public significatif dans le développement des infrastructures et des services sociaux pour les communautés minières. Une approche inclusive et concertée impliquant les autorités locales, les coopératives minières, les entreprises industrielles et les travailleurs est nécessaire pour promouvoir une gouvernance minière plus équitable et soutenable au Lualaba en RD Congo.

### **3.3. Économie informelle et chaînes d'approvisionnement de l'artisanat minier**

#### ***3.3.1. Acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement informel de l'artisanat minier au Lualaba***

L'analyse des divers acteurs montre qu'ils jouent des rôles clés dans l'économie locale de l'artisanat minier, mais il est important de noter que le paysage minier artisanal peut être complexe et varier d'un site à un autre. Les relations entre les acteurs identifiés peuvent être sujettes à des tensions et à des conflits, notamment en ce qui concerne les prix des minerais, la transparence dans la chaîne d'approvisionnement et l'accès équitable aux ressources minières. À partir des extraits d'entretiens réalisés dans les territoires de Lubudi et de Mutshatsha, la recherche a identifié les acteurs qui sont impliqués dans l'économie

---

<sup>43</sup> Résumé d'entretiens en territoire de Lubudi, juillet 2023.

informelle de l'artisanat minier, ainsi que leurs rôles respectifs. Ces acteurs majeurs comprennent :

**Les Creuseurs :** Les travailleurs artisanaux qui extraient manuellement le cobalt et le cuivre des mines. Ils sont directement impliqués dans l'activité d'extraction et prennent des risques considérables en travaillant dans des conditions dangereuses. Les Creuseurs sont responsables de l'extraction manuelle du cobalt et du cuivre dans des conditions risquées et sans équipements de protection adéquats. Leurs revenus proviennent de la vente directe de minerais aux négociants ou aux coopératives.

**Les Négociants :** Ce sont des intermédiaires qui achètent les minerais des creuseurs pour les revendre ensuite à d'autres acteurs, tels que les entreprises industrielles ou les exportateurs. Les négociants jouent un rôle crucial dans la chaîne d'approvisionnement en achetant les minerais des creuseurs à un prix souvent bas. Les Négociants achètent les minerais des creuseurs à un prix bas et les revendent à un prix plus élevé aux entreprises industrielles ou aux exportateurs. Les négociants peuvent influencer le prix d'achat des minerais et ont une position de pouvoir dans la chaîne d'approvisionnement.

**Les Responsables des Coopératives :** Ils sont responsables de la gestion des coopératives minières où les creuseurs sont regroupés. Ils peuvent négocier avec les négociants et les entreprises industrielles au nom des creuseurs, mais certains témoignages suggèrent qu'ils peuvent également exploiter leur position pour leurs propres intérêts. Les Responsables des Coopératives : Ils gèrent les coopératives minières où les creuseurs sont organisés. Ils peuvent négocier avec les négociants et d'autres acteurs pour la vente des minerais, mais il est suggéré que certaines coopératives peuvent ne pas agir dans l'intérêt des creuseurs.

**Les Chinois :** Il est mentionné que certaines activités économiques de l'artisanat minier sont dominées par des investisseurs chinois, qui ont un impact significatif sur les conditions de travail et les relations avec les creuseurs. Ils sont souvent perçus comme étant durs dans leurs négociations avec les travailleurs artisanaux. Les Chinois sont mentionnés

comme étant des investisseurs actifs dans certaines zones minières, et leur présence semble influencer les conditions de travail et les relations avec les creuseurs. Ils sont impliqués dans l'achat de minerais auprès des creuseurs ou des négociants.

### *3.3.2. Intégration du secteur minier artisanal dans les chaînes d'approvisionnement formelles au Lualaba*

L'analyse sur l'intégration du secteur minier artisanal dans les chaînes d'approvisionnement formelles au Lualaba, basée sur les éléments tirés des entretiens, révèle un manque d'intégration dans les chaînes d'approvisionnement formelles. En fait, les creuseurs artisanaux au Lualaba semblent avoir des difficultés à s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement formelles. Ils dépendent souvent de coopératives minières ou de négociants pour vendre leurs minerais, mais ces intermédiaires fixent les prix à leur convenance, ce qui laisse les creuseurs avec des revenus insuffisants et peu de transparence dans les transactions. Les principaux acteurs impliqués dans le secteur minier artisanal sont les creuseurs, les coopératives minières, les négociants, les forces de sécurité (militaires et policiers), et parfois les investisseurs chinois. Chacun de ces acteurs joue un rôle spécifique dans la chaîne d'approvisionnement et interagit avec les autres acteurs de manière complexe.

À partir des entretiens faits dans les territoires de Lubudi et de Mutshatsha, le manque d'intégration dans les chaînes d'approvisionnement formelles au Lualaba dans le secteur d'extraction artisanale est principalement dû à l'absence de contrôle et de régulation de l'État, à la présence d'acteurs informels qui profitent de leur position pour extorquer les creuseurs, aux conflits avec les entreprises industrielles et au manque d'accès aux sites miniers formels. Ces problèmes créent un environnement difficile pour les creuseurs informels, les empêchant de bénéficier des avantages d'une intégration dans l'économie formelle. Très concrètement, les aspects ci-après méritent d'être explicités pour saisir les contours précis de la faiblesse d'intégration dans les chaînes d'approvisionnement formelles :

- **Absence de contrôle de l'État :**

Les exploitants miniers artisanaux ont mentionné que l'État ne contrôle pas efficacement les activités minières informelles. Cela crée un environnement où les acheteurs peuvent imposer des prix arbitraires aux creuseurs en se basant sur leur propre évaluation, sans tenir compte des normes du marché formel.

- **Présence d'acteurs informels :**

Le secteur minier artisanal implique divers acteurs, tels que les creuseurs, les négociants, les militaires ou policiers, les coopératives et les entreprises industrielles. Cependant, les activités informelles des perçus et leur imposition de taxes non officielles compliquent le processus d'intégration dans les chaînes d'approvisionnement formelles.

- **Tracasserie et intimidation :**

Les creuseurs mentionnent que la présence des forces de sécurité (militaires et policiers) sur les sites miniers entraîne des cas de tracasserie, de violence physique et morale, ainsi que de vol. Les perçus, qui sont supposés être les représentants de l'État, profitent de leur position pour extorquer les creuseurs et s'approprier une partie de leurs revenus.

- **Conflits avec les entreprises industrielles :**

Les exploitants miniers artisanaux se plaignent des conflits avec les entreprises industrielles qui détiennent les concessions minières. Ils estiment que ces entreprises ne veulent pas intégrer les creuseurs informels dans leurs chaînes d'approvisionnement, préférant renforcer leurs systèmes de sécurité pour éviter les fraudes potentielles.

- **Manque d'accès aux sites miniers formels :**

Les creuseurs informels rencontrent des difficultés pour accéder aux sites miniers formels contrôlés par les entreprises industrielles. Ils sont parfois considérés comme des intrus et font face à des restrictions d'accès qui les poussent à travailler clandestinement.

- **Méfiance entre acteurs :**

Les relations entre les différents acteurs du secteur minier artisanal sont souvent tendues, ce qui rend difficile la collaboration et la mise en place de processus d'intégration formelle. Les creuseurs se méfient des perçus, des négociants et des entreprises industrielles, estimant qu'ils ne sont pas traités équitablement.

- **Absence de protection sociale et de services de base :**

Les creuseurs informels ne bénéficient généralement pas de mesures de sécurité sociale ni d'accès à des services de base tels que les soins de santé, l'éducation ou le logement. Ils sont souvent contraints de se prendre en charge en cas d'accident ou de besoin de soins médicaux.

**3.3.3. Enjeux et défis de l'utilisation des revenus miniers artisanaux dans les communautés locales au Lualaba**

S'agissant des enjeux en rapport avec l'impact des revenus miniers artisanaux dans les communautés locales, il y a lieu de noter 3 éléments d'analyse.

Tout d'abord, il y a un constat quasi systémique sur le fait de l'insuffisance des revenus. Malgré leur travail dans l'artisanat minier, de nombreux exploitants miniers artisanaux ont mentionné que leurs revenus sont insuffisants pour subvenir aux besoins de base de leur famille. Un des creuseurs a déclaré : « *Cet argent est insuffisant actuellement et nous place en insécurité psychologique permanente sur l'avenir de nos familles lorsque les mines seront épuisées* »<sup>44</sup>. Cette situation limite leur capacité à accéder à une vie décente et à améliorer leurs conditions de vie.

Ensuite, il se pose un constat selon local l'impact des revenus générés demeure strictement limité relativement sur le développement local. En fait, les revenus générés par l'artisanat minier semblent avoir un impact limité sur le développement local des communautés. Les creuseurs ont exprimé que leurs revenus sont principalement utilisés pour des besoins

---

<sup>44</sup> Entretien à Mutshatsha, juillet 2023.

immédiats tels que l'alimentation, l'habillement et les soins médicaux de base. Un creuseur a mentionné : « Les revenus nous aident beaucoup pour l'alimentation, l'habillement, le logement, la prise en charge médicale, la scolarisation de nos enfants »<sup>45</sup>. Il semble donc y avoir peu de capacité d'épargne ou d'investissement dans des projets de développement à long terme. La prolifération de l'immoralité publique autour des carrés miniers (prostitution, stupéfiants, etc.) peut également impacter l'usage des revenus comme il en ressort de nos observations sur le terrain à la fois en territoire de Mutshatsha et de Lubudi.

Enfin, un dernier enjeu concerne l'absence de services sociaux de base. Les communautés locales où se déroule l'artisanat minier semblent souvent dépourvues de services sociaux de base tels que des hôpitaux, des écoles, et des infrastructures de base. Cette situation conduit les creuseurs à devoir subvenir eux-mêmes à leurs besoins, ce qui limite leur capacité à investir dans d'autres domaines.

S'agissant des défis sur le terrain, les entretiens et l'observation mettent en lumière également trois défis principaux en lien avec l'utilisation des revenus générés par l'exploitation minière artisanale.

D'une part, l'on note un environnement économique marqué par des tracasseries et la corruption. Les creuseurs ont souligné la présence de tracasseries et de corruption de la part des forces de sécurité (militaires et policiers) ainsi que des perçus qui prévalent sur les sites miniers. Un creuseur a déclaré : « Nous sommes tabassés et voir même nos produits confisqués. Personne ne peut intervenir sans avoir son compte. Parfois nos matières sont versées à même le sol pour nous dissuader à corrompre »<sup>46</sup>. Ces pratiques ajoutent une pression financière supplémentaire aux creuseurs, réduisant encore davantage leurs revenus déjà limités.

D'autre part, le manque de collaboration avec les entreprises industrielles en ajoute au stress financier des exploitants miniers artisanaux. Les creuseurs ont évoqué des conflits avec les entreprises industrielles

---

<sup>45</sup> Entretiens à Mutshatsha, juillet 2023.

<sup>46</sup> Entretiens à Fungurume, juillet 2023.

qui détiennent les concessions minières, et ils estiment que ces entreprises ne cherchent pas à intégrer les creuseurs dans leurs chaînes d'approvisionnement formelles. Un creuseur a expliqué : « *L'entreprise TFM n'a pas besoin des creuseurs dans sa concession et face à cette situation notre seule issue pour survivre c'est de travailler en situation clandestine* »<sup>47</sup>. Cette exclusion limite les opportunités d'augmenter les revenus et de bénéficier d'avantages supplémentaires tels que des conditions de travail améliorées.

L'utilisation des revenus issus de l'artisanat minier dans les communautés locales est confrontée à de nombreux enjeux et défis. L'insuffisance des revenus, l'impact limité sur le développement local, l'absence de services sociaux de base et l'absence de mécanismes de sécurité sociale sont parmi les principaux problèmes auxquels les creuseurs sont confrontés. De plus, les tracasseries, la corruption et le manque de collaboration avec les entreprises industrielles rendent la situation encore plus difficile pour les exploitants miniers artisanaux. Pour améliorer la situation, il est nécessaire de mettre en place des mesures de protection sociale, de renforcer la régulation du secteur minier, et de favoriser une meilleure collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées.

---

<sup>47</sup> Entretien à Fungurume, juillet 2023.



## IV. Conclusions et recommandations de l'étude

Le présent Dossier de recherche a plongé au cœur des enjeux complexes et souvent contradictoires liés à l'extractivisme minier et à l'équité sociale dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. À travers une analyse dialectique des défis identifiés, ce dossier a cherché à dévoiler les réalités profondes qui façonnent l'interaction entre l'exploitation minière intensive et les aspirations à une société plus juste et équitable. Les résultats de cette étude offrent des perspectives nuancées, oscillant entre espoirs et enlacements, et mettent en évidence la nécessité d'une action concertée et réfléchie pour naviguer dans ce paysage complexe.

L'analyse de l'impact de l'extractivisme minier sur l'équité sociale a mis en évidence un tableau contrasté. L'exploitation minière artisanale a engendré une croissance économique significative, générant des revenus substantiels dans l'approvisionnement minier international, mais qui n'ont pas été tracés sur le compte des exploitants miniers artisanaux, mais sur le compte des négociants industriels ou semi-industriels. Cependant, ces bénéfices ne se sont pas toujours traduits par une amélioration équitable des conditions de vie des communautés locales. Les travailleurs miniers, en particulier les mineurs artisanaux, ont souvent été confrontés à des conditions précaires, à des risques pour leur santé et à des niveaux inacceptables d'exploitation. Il est clair que l'exploitation minière, bien que source d'espoir économique, peut également devenir un enlacement social si des mesures adéquates ne sont pas prises pour garantir la redistribution équitable des avantages.

Les défis de gouvernance, tels qu'observés dans les interviews avec les acteurs stratégiques de la région, ont révélé un paysage complexe de réglementations et de pratiques. Les coopératives minières, en tant que mécanismes potentiels de responsabilisation locale, ont été confrontées à des problèmes de représentation, de transparence et de gestion inadéquate. Les acteurs étatiques et non étatiques ont exprimé des préoccupations quant à la mise en œuvre efficace des politiques et des

réglementations, soulignant le besoin d'une coordination plus étroite et d'une application plus rigoureuse.

La dimension environnementale de l'extractivisme minier a également été explorée, mettant en lumière les risques écologiques inhérents à cette activité. Les effets à long terme de l'exploitation minière sur les écosystèmes locaux et sur la qualité de l'air et de l'eau ont soulevé des inquiétudes quant à la durabilité à long terme de cette pratique. L'espoir d'une intégration post-mine durable et d'une restauration environnementale est contrebalancé par les enlissements potentiels dus aux défis techniques et financiers associés à ces efforts.

L'aspiration à une équité sociale renforcée, tant dans les avantages économiques que dans la qualité de vie des communautés, résonne tout au long de ce dossier. Cependant, il est clair que cette aspiration n'est pas garantie et nécessite des actions ciblées et des politiques spécifiques. La tension entre les espoirs de développement et les réalités complexes de l'extractivisme minier met en évidence la nécessité d'une approche holistique et équilibrée, qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales de manière harmonieuse.

En fin de compte, ce dossier de recherche souligne l'importance cruciale de la prise en compte des enjeux éthiques et sociaux dans le contexte de l'extractivisme minier au Haut-Katanga et au Lualaba. Les espoirs légitimes de développement et d'amélioration de la qualité de vie doivent être traités avec sérieux et engagement, tout en reconnaissant les enlissements potentiels inhérents à cette industrie. La voie à suivre nécessite un dialogue ouvert et continu entre les parties prenantes, y compris les gouvernements, les entreprises, la société civile et les communautés locales, afin de naviguer avec succès entre les espoirs et les enlissements pour construire un avenir plus équitable et durable pour les générations à venir.

Dans cette perspective, plusieurs recommandations émergent de cette analyse dialectique des défis liés à l'extractivisme minier et à l'équité sociale dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba :

## 4.1. Renforcement de la gouvernance minière et de la transparence

Les gouvernements locaux et nationaux devraient travailler à renforcer la gouvernance minière en assurant une mise en œuvre rigoureuse des réglementations et des politiques. La transparence dans l'allocation des permis miniers, la collecte des revenus et la distribution des avantages économiques doit être garantie. Des mécanismes de participation et de consultation des communautés locales doivent être mis en place pour garantir leur voix dans les décisions qui les concernent. Dans ce sens, les services publics mis en place notamment la SAEMAPE, le Cadastre minier et l'ECG ont encore de nombreux défis à relever pour assurer une gouvernance minière inclusive et transparente dans les zones d'exploitation artisanale dont le statut juridique reste par ailleurs précaire.

## 4.2. Amélioration des conditions de travail et de sécurité

Il est impératif d'améliorer les conditions de travail des mineurs, en particulier des mineurs artisanaux. Cela implique la mise en place de normes de sécurité strictes, l'accès aux soins de santé et la protection sociale pour les travailleurs. Les coopératives minières devraient jouer un rôle actif dans la promotion de ces conditions de travail décentes. Pour cela, il faut impulser des politiques et des pratiques de gouvernance démocratique au sein des coopératives minières ce qui est un véritable challenge pour les pouvoirs publics.

Mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail et les droits des exploitants artisanaux :

- **Normes de sécurité :** Élaborer et appliquer des normes de sécurité strictes pour les sites miniers artisanaux, et veiller à ce que les coopératives fournissent l'équipement de protection individuelle nécessaire.
- **Accès aux soins de santé :** Collaborer avec les autorités locales pour garantir l'accès des artisans à des soins de santé adéquats, y compris des examens médicaux réguliers pour détecter les risques sanitaires liés à l'extraction minière.

- **Formation en santé et sécurité** : Organiser des formations régulières pour sensibiliser les artisans aux risques liés à leur travail, aux premiers secours et aux pratiques de sécurité.

### **4.3. Promotion d'une équité sociale effective**

Les avantages économiques générés par l'industrie minière doivent être équitablement répartis entre les différentes couches de la société. Cela pourrait être atteint par le biais de programmes de développement local, d'investissements dans les infrastructures communautaires et d'initiatives visant à renforcer les capacités locales. Les acteurs étatiques et les entreprises devraient s'engager à contribuer positivement au bien-être des communautés.

### **4.4. Renforcement de l'éducation et de la sensibilisation**

Il est crucial de renforcer la sensibilisation des exploitants miniers artisanaux, des coopératives minières et des communautés locales sur leurs droits, leurs responsabilités et les implications de l'activité minière. Des campagnes de sensibilisation et des formations sur la législation minière, les droits de l'homme, la sécurité au travail et les questions environnementales pourraient contribuer à autonomiser les acteurs locaux.

### **4.5. Promotion d'une intégration Post-Mine durable**

Les autorités et les coopératives minières devraient élaborer des plans concrets pour l'intégration post-mine et la réhabilitation environnementale dans les sites miniers artisanaux du Lualaba et du Haut-Katanga. Cela implique de prévoir des ressources financières et techniques pour la remise en état des sites miniers et la transition vers d'autres activités économiques durables.

### **4.6. Promotion d'une collaboration multilatérale**

Les enjeux liés à l'extractivisme et à l'équité sociale dépassent les frontières nationales. Les gouvernements, les entreprises et les organisations internationales devraient collaborer pour élaborer des normes et des lignes directrices communes pour l'exploitation minière

responsable et équitable. Les partenariats régionaux et internationaux pourraient contribuer à partager les meilleures pratiques et les expériences.

#### **4.7. Renforcement de la recherche et de la surveillance**

La recherche continue et la surveillance indépendante de l'impact de l'extractivisme sur l'équité sociale sont essentielles pour évaluer l'efficacité des politiques et des mesures mises en place. Des indicateurs de performance et des mécanismes de suivi devraient être développés pour évaluer régulièrement les progrès et apporter des ajustements si nécessaire.

Plus largement, il est crucial de promouvoir la recherche indépendante et les évaluations d'impact environnemental et social menées par des parties impartiales. Ces études pourraient contribuer à une meilleure compréhension des conséquences de l'extractivisme sur les communautés et l'environnement, tout en offrant des recommandations objectives pour une exploitation plus durable.

#### **4.8. Investissement dans la diversification économique**

Plutôt que de dépendre uniquement de l'industrie minière, il est important de promouvoir la diversification économique dans les régions du Haut-Katanga et du Lualaba. Cela pourrait impliquer le développement d'autres secteurs tels que l'agriculture, le tourisme, les énergies renouvelables et les industries manufacturières. En investissant dans des secteurs diversifiés, les Gouvernements provinciaux du Haut-Katanga et du Lualaba pourraient réduire leur vulnérabilité aux fluctuations du marché des matières premières et créer des opportunités d'emploi plus durables.

#### **4.9. Renforcement des capacités locales**

Les initiatives visant à renforcer les capacités locales en matière de gestion minière, de gestion des coopératives et de développement économique doivent être encouragées dans les Provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Cela pourrait inclure la formation des acteurs locaux aux

bonnes pratiques minières, à la gestion financière, à la planification du développement et à la négociation avec les entreprises. Des structures publiques telles que la SAEMAPE, l'EGC ou des organisations non gouvernementales doivent réinventer leurs interventions pour soutenir les exploitants miniers artisanaux autour des réformes qui pourraient être mises en place pour aider les communautés à mieux participer et à bénéficier de l'activité minière au Haut-Katanga et au Lualaba.

#### **4.10. Responsabilité sociale des entreprises (RSE) en conflit avec les exploitants miniers artisanaux :**

Les entreprises minières devraient être encouragées, voire obligées, à adopter des pratiques de responsabilité sociale envers les communautés locales. Cela pourrait inclure des programmes de développement local, des investissements dans les infrastructures sociales, des initiatives de formation et de renforcement des compétences, ainsi que des mesures visant à minimiser les impacts environnementaux et les conflits avec les exploitants artisanaux. Les entreprises doivent être tenues de rendre compte de leurs actions en matière de RSE de manière transparente afin d'éviter les cas d'abus et des violations des droits des exploitants miniers artisanaux aussi bien dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga.

#### **4.11. Implication consolidée des acteurs locaux dans la gouvernance minière**

Les communautés locales, les organisations de la société civile et les acteurs locaux devraient être impliqués activement dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des projets miniers. Leur participation permettrait de mieux prendre en compte les besoins, les préoccupations et les aspirations des populations locales, tout en renforçant la légitimité des décisions prises. Les entretiens avec l'ONG et les leaders religieux et socioculturels locaux ont démontré leur faible implication dans les processus décisionnels aussi bien en province du Haut-Katanga qu'en province du Lualaba.

#### **4.12. Innovation technologique et sociale :**

L'innovation, à la fois sur le plan technologique et social, pourrait jouer un rôle clé dans la transformation de l'exploitation minière artisanale. Des technologies et des pratiques plus durables pourraient réduire les impacts environnementaux, tandis que des modèles économiques novateurs pourraient garantir une meilleure répartition des revenus et des avantages issus des exploitations minières artisanales. Il est donc crucial de faire avancer les pratiques des coopératives minières qui sont souvent prises en otage par leurs responsables.

#### **4.13. Lutte contre la corruption, la politisation des carrés miniers et la présence des militaires FARDC et services administratifs envahissants**

La corruption a entravé les efforts visant à promouvoir l'équité sociale et à assurer une gestion responsable des ressources minières dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba. Des mesures anti-corruption rigoureuses, telles que des audits indépendants, des enquêtes transparentes et des sanctions pour les actes de corruption, sont nécessaires pour garantir que les revenus miniers profitent réellement aux communautés locales et éviter les violations constantes des droits de l'homme. Les pratiques de recours aux mercenaires et aux sponsors qui sont généralement à la base de la politisation des carrés miniers au Lualaba ainsi qu'au Haut-Katanga. Il faut dépolitiser l'accès et le contrôle des carrés miniers artisanaux.

#### **4.14. Amélioration de la structuration des coopératives minières**

Mettre en place des programmes de formation pour les membres des coopératives minières afin de renforcer leurs compétences en matière de gestion coopérative, de leadership et de prise de décision. Cette recommandation passe également par l'accompagnement technique en fournissant un soutien technique continu aux coopératives pour les aider à se conformer aux exigences légales et réglementaires, ainsi qu'à adopter de meilleures pratiques en matière de gouvernance. Finalement,

une mise en réseau des coopératives minières du Haut-Katanga et du Lualaba peut faciliter et encourager les échanges d'expériences, de connaissances et de ressources, favorisant ainsi une meilleure collaboration et coordination.

#### **4.15. Renforcement des relations entre exploitants artisanaux et acteurs du secteur minier par le dialogue et la médiation**

Le renforcement des relations entre les exploitants artisanaux et les autres acteurs du secteur minier au Haut-Katanga et au Lualaba est une nécessité urgente. Elle passe par deux stratégies à s'avoir d'une part des **plateformes de dialogue** pour faciliter des rencontres régulières entre les exploitants artisanaux, les entreprises minières, les autorités locales et les organisations de la société civile pour encourager la compréhension mutuelle, la résolution de conflits et la collaboration. D'autre part, le développement des instances et des mécanismes de **médiation locale** qui permettraient de résoudre les différends entre les exploitants artisanaux et les autres acteurs du secteur minier identifiés.

#### **4.16. Stratégies de gestion financière et renforcement des capacités des exploitants artisanaux**

Il faut définir des stratégies de gestion financière et de renforcement des capacités des exploitants artisanaux dans le Haut-Katanga et dans le Lualaba. Ces stratégies passent par :

- **L'éducation financière** : Organiser des ateliers de sensibilisation à la gestion financière et à l'épargne pour aider les exploitants artisanaux à mieux gérer leurs revenus et à planifier leur avenir financier.
- **Accès au crédit** : Faciliter l'accès des exploitants artisanaux à des services financiers tels que des prêts à faible taux d'intérêt pour investir dans leurs opérations minières ou diversifier leurs activités économiques.
- **Etc.**

#### 4.17. Promotion de l'intégration formelle de l'artisanat minier informel dans l'économie formelle nationale

L'analyse des résultats des terrains a pointé dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba la prolifération de l'économie informelle dans les transactions minières artisanales, une économie qui échappe au contrôle public et qui par conséquent n'impacte pas considérablement le développement local (fiscalité, projets publics). La promotion de l'intégration de l'exploitation artisanale du cobalt, du cuivre et d'autres substances minérales passe à cet effet par quelques stratégies de formalisation publique telles que :

- **Formalisation des coopératives :** Fournir un soutien administratif et légal pour faciliter la formalisation des coopératives, ce qui permettrait aux artisans de bénéficier pleinement des avantages économiques et sociaux.
- **Accès aux Marchés :** Établir des liens entre les coopératives minières et les entreprises locales ou nationales pour faciliter la vente de minéraux extraits de manière responsable.
- **Etc.**

#### 4.18. Renforcement des capacités des exploitants miniers artisanaux en gestion et conformité aux normes de traçabilité :

Trois mesures concrètes peuvent être envisagés par les pouvoirs publics, les ONG et les acteurs internationaux en faveur d'un renforcement des capacités des exploitants miniers artisanaux en gestion et conformité aux normes de traçabilité :

- **Formation en Gestion :** Proposer des formations en gestion d'entreprise pour aider les artisans à gérer efficacement leurs opérations, à suivre leurs finances et à améliorer leur productivité.
- **Adoption des Normes :** Sensibiliser les artisans aux normes de traçabilité et d'origine responsable des minéraux, les

encourageant ainsi à s'engager dans des pratiques d'extraction légales et durables.

- **Accès à la Technologie** : Fournir aux artisans des outils technologiques et des applications de suivi pour faciliter la traçabilité de leurs activités minières et la documentation de leurs processus.

En définitive, le présent Dossier de recherche portant sur « Extractivisme minier et équité sociale au Haut-Katanga et au Lualaba. Points saillants entre espérances et enlisements » met en évidence les multiples facettes d'un défi complexe de la gouvernance minière artisanale à la fois au Haut-Katanga et au Lualaba. Les espoirs d'un développement économique dynamique lié à l'exploitation minière artisanale sont confrontés à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui doivent être abordés avec diligence et engagement. L'équité sociale ne peut être réalisée que par une approche holistique, impliquant la participation active des gouvernements, exploitants miniers artisanaux, des entreprises partenaires, des communautés locales et de la société civile.

La dynamique dialectique entre les espoirs et les enlisements appelle à une action concertée, à la recherche de solutions créatives et à l'innovation. L'équilibre entre les avantages économiques de l'extractivisme et les besoins des populations locales doit être rétabli. En mettant en œuvre les recommandations susmentionnées et en continuant à évaluer régulièrement les progrès, il est possible de créer un avenir où l'exploitation minière artisanale contribue véritablement au bien-être général, à la réduction des inégalités et au développement durable des régions du Haut-Katanga et du Lualaba. Ce Dossier sert de base pour des discussions futures, des politiques éclairées et des actions concertées en vue de façonner un avenir plus équitable et prospère pour tous.

# Bibliographie

## 1. Articles scientifiques et ouvrages thématique

- Brown, C., Daniels, A., Boyd, D., Sowter, A., Foody, G., Kara, S. (2020). 'Investigating the Potential of radar interferometry for monitoring rural artisanal cobalt Mines in the Democratic Republic of the Congo'. *Sustainability*, 23(12), 9834. <https://doi.org/10.3390/su12239834>
- Deberdt, R. (2021). "The Democratic Republic of the Congo (DRC)'s response to artisanal cobalt mining: The Entreprise Générale du cobalt (Egc)." *The Extractive Industries and Society*, 4(8), 101013. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2021.101013>
- Galtung, J. (1969). "Violence, Peace, and Peace Research". *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191.
- Gulley, A. (2023). « China, the Democratic Republic of the Congo, and artisanal cobalt Mining From 2000 Through 2020 ». *Proc. Natl. Acad. Sci. U.S.A.*, 26 (120). <https://doi.org/10.1073/pnas.2212037120>
- Harvey, D. (2014). *Seventeen Contradictions and the End of Capitalism*. Oxford University Press.
- Hilhorst D. et al. (2016), « Revenir à la réalité. Dynamiques de gouvernance et changement social dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en RDC », disponible sur <https://edepot.wur.nl/401777>, consulté le 17/06/2023.
- Kabemba et Bokondu, 2020, « Overexploitation and injustice against artisanal miners in the Congolese cobalt », *Southern Africa Resource Watch*, [https://congominer.org/system/attachments/assets/000/001/829/original/Cobalt-Report-English\\_compressed.pdf?1585242765](https://congominer.org/system/attachments/assets/000/001/829/original/Cobalt-Report-English_compressed.pdf?1585242765), consulté le 28/07/2023.
- Kshetri, N. (2021). "The Economics of Blockchain-based Supply Chain Traceability in Developing Countries". *Computer*, 8 (54), 98-103. <https://doi.org/10.1109/mc.2021.3082835>

- Lahiri-Dutt, K. (2018). “Between the pick and the bulldozer: Artisanal miners’ negotiating strategies in Katanga, Democratic Republic of Congo”. *Resources Policy*, 55, 85-93.
- Mirera, K. (2022). Ethical Supply Chain for Mineral Ores in Democratic Republic of Congo Using Blockchain Technology.. <https://doi.org/10.31234/osf.io/a65w9>
- Mubemba, M., Mununga, K., Kaumbu, K., Mwilambwe, K., Maloba, K., Banza, I., & Mukunto, K. (2017). « Influence des sols contaminés en cuivre sur le développement de deux variétés (Locale et Améliorée) de légumes dans la région de Lubumbashi (RD Congo) ».. *J. App. Bioscience.*, 1(115), 11410. <https://doi.org/10.4314/jab.v115i1.1>
- Nkulu, C., Casas, L., Haufroid, V., Putter, T., Saenen, N., Kayembe-Kitenge, T. & Nemery, B. (2018). “Sustainability of artisanal Mining of cobalt in DR Congo”. *Nat Sustain*, 9(1), 495-504. <https://doi.org/10.1038/s41893-018-0139-4>
- Obadia, P., Kayembe-Kitenge, T., Nkulu, C., Enzlin, P. (2019). “Erectile Dysfunction and Mining-related Jobs: An Explorative Study in Lubumbashi, Democratic Republic of Congo”. *Occup Environ Med*, 1(77), 19–21. <https://doi.org/10.1136/oemed-2019-105771>
- Rubbers, B. (2019). ‘Mining Boom, Labour Market Segmentation and Social Inequality in the Congolese Copperbelt. *Development and Change*’, 6(51), 1555–1578. <https://doi.org/10.1111/dech.12531>
- Sen, A. (1992). *Inequality Reexamined*. Clarendon Press.
- Sovacool, B. (2019). “The precarious political economy of cobalt: balancing prosperity, poverty, and brutality in artisanal and Industrial Mining in the Democratic Republic of the Congo.” *The Extractive Industries and Society*, 3(6), 915–939. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2019.05.018>
- Zeuner, B. (2018). ‘An Obsolescing Bargain In a Rentier State: Multinationals, artisanal Miners, and cobalt in The Democratic Republic of Congo’. *Front. Energy Res.*, (6). <https://doi.org/10.3389/fenrg.2018.00123>.

## 2. Rapports de recherche, articles de presse et Autres Documents

- AfricaMuseum-Geocataloga, 2010, City map of Lubumbashi – Plan de la ville de Lubumbashi, disponible sur <https://geocatalogue.africamuseum.be/geonetwork/srv/api/records/BE-RMCA-EARTHS-014439>, consulté le 06/08/2023.
- Bazin F. et al., (2017), Filières porteuses et emploi des jeunes au Katanga Projet PAEJK/BIT, Rapport du Bureau international du travail, Genève, 2017, p.27. disponible en ligne sur [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/documents/publication/wcms\\_583894.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_583894.pdf), consulté le 18.06.2023
- BGR, (2019), Chaines d’Approvisionnement et Conditions d’Exploitations artisanales du Secteur Cupro-Cobaltifère en République Démocratique du Congo, avril 2021, Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe, disponible en ligne sur [https://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min\\_rohstoffe/Downloads/lieferketten\\_abbaubedingungen\\_artisanaler\\_Cu-Co-Sektor\\_DR\\_Kongo\\_fr.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=3](https://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Min_rohstoffe/Downloads/lieferketten_abbaubedingungen_artisanaler_Cu-Co-Sektor_DR_Kongo_fr.pdf?__blob=publicationFile&v=3), consulté le 20.06.2023
- Congo-Mines (2023), Cartographie de l’exploitation artisanale cuivre-cobalt, disponible sur <https://maps.congo-mines.org/#4.45/-8.4/25.5>, consulté le 26/07/2023.
- Congo-Virtuel (2022), « RDC : Antoinette N’Samba Kalambayi cherche à annuler le décret accordant à l’Entreprise générale du cobalt (EGC) le monopole du cobalt artisanal » in Congo-virtuel, disponible sur <https://congovirtuel.com/information/rdc-antoinette-nsamba-kalambayi-cherche-a-annuler-le-decret-accordant-a-lentreprise-generale-du-cobalt-egc-le-monopole-du-cobalt-artisanal/>, consulté le 05/08/2023.
- DESC-ECO, (2022), « RDC : la relance des activités de KICO SA va permettre la création des milliers d’emplois à Kipushi », <https://deskeco.com/2022/08/24/rdc-la-relance-des-activites-de->

- [kico-sa-va-permettre-la-creation-des-milliers-demplois-kipushi](#) , consulté le 05/08/2023.
- ECG (2023), œuvrons ensemble pour un cobalt artisanal équitable, <https://www.egcobalt-rdc.com/wp-content/uploads/2022/09/DP-EGC-FR.pdf>,
  - GIFEX (2023), Carte du Haut Katanga, disponible sur <https://gifex.com/fr/fichier/carte-du-haut-katanga/>, consulté le 27/07/2023.
  - International Crisis Group, *éviter les conflits dans le cœur minier de la RDC Congo*, Disponible sur <https://www.crisis-group.org/fr/africa/central-africa/democratic-republic-congo/290-mineral-concessions-avoiding-conflict-dr-congos-mining-heartland#:~:text=Les%20mineurs%20artisans%20et%20d,en%20partie%20de%20nature%20%C3%A9conomique>. Consulté le 20.06.2023.
  - ITIE RDC, projet de rapport de mission sur sensibilisation des acteurs du secteur minier artisanal et de la mine à petite échelle dans les provinces du Haut-Katanga et de Lualaba, décembre 2023, p. 9. Disponible sur <https://eiti.org/sites/default/files/2023-05/Rapport%20de%20mission%20sur%20la%20sensibilisation%20des%20acteurs%20de%20l%27EMAPE.pdf>, consulté le 19.06.2023.
  - IVANHOE-Mines (2022) « Projet Kipushi », <https://fr.ivanhoemines.com/projects/kipushi-project/>, consulté le 4/8/2023.
  - IVAOE-Mines (2022), « 12 septembre 2022 : Ivanhoe et Gécamines organisent une cérémonie commémorant le début des travaux de construction à la mine historique de Kipushi », <https://fr.ivanhoemines.com/projects/kipushi-project/>, consulté le 4/8/2023.
  - Justice et paix (2021), L'exploitation artisanale du cobalt en République Démocratique du Congo. Un drame social aux solutions éparées, disponible sur <https://www.justicepaix.be/exploitation-artisanale-du-cobalt-en-republique-democratique-du-congo-un-drame-social-aux-solutions-eparses/> consulté le 18/06/2023.

- Matundu-Mbambi A. (2016), Enquête sur les violations des Droits Humains subies par les femmes congolaises dans l'exploitation des mines artisanales dans la province du Haut Katanga : République démocratique du Congo, Rapport de 6 Women's International League for Peace and Freedom, disponible aussi en ligne sur [https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2016/10/WILPF-DRC-research\\_final-layout.pdf](https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2016/10/WILPF-DRC-research_final-layout.pdf), consulté le 18/6/2023.
- Pole Institute (2023), « Qui sommes-nous », <https://dpl.pole-institute.org/index.php/page/qui-sommes-nous>, consulté le 25/07/2023.

### **3. Documents officiels / Références officielles**

- CAID (2022), « Territoire de Kambove », Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement, [https://caid.cd/?page\\_id=10542](https://caid.cd/?page_id=10542), consulté le 28/07/2023.
- CAID (2022), « Territoire de Mutshatsha », Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement, [https://caid.cd/?page\\_id=10542](https://caid.cd/?page_id=10542) consulté le 28/07/2023.
- CAID (2022), Province du Haut-Katanga, Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID), disponible sur [https://caid.cd/?page\\_id=5262#:~:text=La%20Province%20du%20Haut%2DKatanga%20compte%20six%20Territoires%20et%20trois,Cit%C3%A9s%20et%201%20665%20Villages](https://caid.cd/?page_id=5262#:~:text=La%20Province%20du%20Haut%2DKatanga%20compte%20six%20Territoires%20et%20trois,Cit%C3%A9s%20et%201%20665%20Villages), consulté le 27/07/2023.
- RDC, Décret n° 17/009 du 04 avril 2017 portant création et statuts d'un Service public dénommé Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle, « SAEMAPE », en sigle, Journal officiel.
- RDC, Décret n° 19/15 du 05 novembre 2019 portant sauvegarde des activités relatives aux substances minérales stratégiques d'exploitation artisanale, Journal officiel.

- RDC, Loi n° 18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, Journal officiel.
- RDC-Republique.cd, « Province du Lualaba », disponible sur, <https://republique.cd/province/lualaba/> , consulté le 05/08/2023.